

# *Le lien des chercheurs* **Cévenols**



N° 150

Juillet/Septembre 2007



---

**Les Trois Fayards**

---

**Le gué de Cubel**

---

**Accord entre Thines et  
le Monastier Saint-Chaffre**

---

**Les Cévennes, protestantes ?  
Pas à 100%**

---

**Les Duranc de Vibrac :  
Une grande famille cévenole**

---

**Les troupes de la marine  
dans la guerre des camisards  
(1703-1704) 2ème partie**

---

**Échanges**



N° 150 - Prix : 7 €



9 770335 626008 07



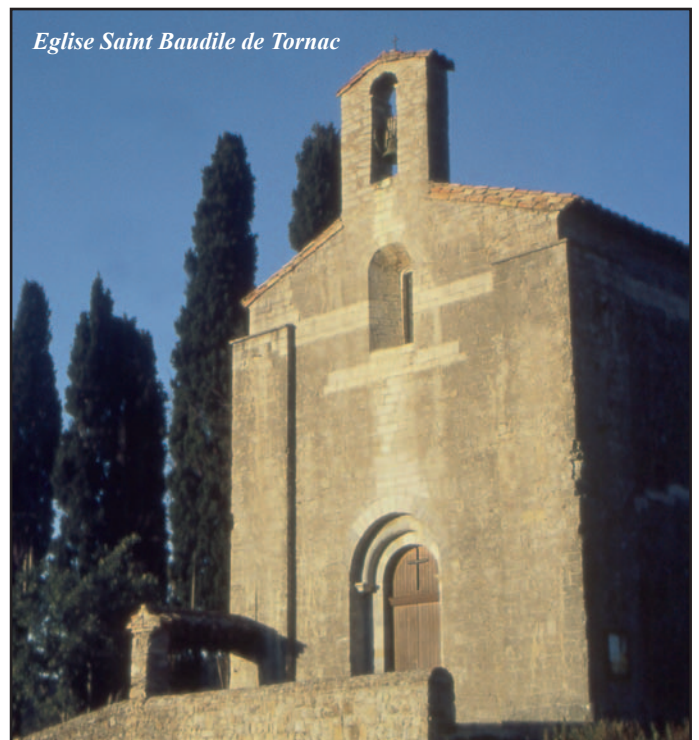
*Pont médiéval à Sauve*

## SOMMAIRE

- p. 1 Édito**
- p. 2 Les Trois Fayards,**  
par Henry Mouysset.
- p. 4 Le gué de Cubel,**  
par André Séguron.
- p. 7 L'accord de 1627 entre  
les habitants de Thines et  
l'abbaye du Monastier  
Saint-Chaffre,**  
Par Freddy Couderc.
- p. 10 Les Cévennes, protestantes ?  
Pas à 100%,**  
par Jacques Banastier.
- p. 16 Les Duranc de Vibrac :  
Une grande famille cévenole,**  
par Guy Puech.
- p. 22 Les troupes de la marine dans  
la guerre des camisards  
(1703-1704) 2ème partie,**  
par Henri Depasse.
- p. 26 Échanges.**
- **A propos de troupes de marine  
dans la guerre des camisards,**  
par Jean Castan.
  - **Une nouvelle acquisition  
au Parc National des Cévennes,**  
par Marie-Lucy Dumas.
  - **Tarif, des droits de couratage et  
de pesage en vigueur au Vans en  
1648**  
par Pierre Clément.
  - **A propos de mules,  
mulets et muletiers,**  
par Marie-Lucy Dumas.



*Tour de l'Horloge à Anduze*



*Eglise Saint Baudile de Tornac*

### PHOTOS COUVERTURE

Photos : Pierre-Albert Clément

La Bruguière à St Martin de Sossenac

Roquevaire

# ÉDITO

## ***La 33ème Assemblée Générale de L.C.C. Font-Vive se tiendra à la Mairie de Corconne (Gard), le jeudi 23 août 2007 à 9h30.***

*Par suite du départ de Gérard Caillat et d'André Claveirole, ce bulletin a dû être conçu à la hâte pour pouvoir être diffusé dans les délais habituels.*

*Il faut donc remercier la rédactrice adjointe Martine Ancelin qui a bien voulu se charger du choix et de la vérification des textes. Il faut saluer aussi les nombreux contributeurs qui nous ont fait parvenir des textes de très bon niveau.*

*D'ailleurs, nous devons nous réjouir de voir apparaître de nouveaux noms dans le sommaire de notre bulletin. Nous tenons donc à souhaiter la bienvenue dans nos colonnes à Guy Puech, à Henry Mouysset et à Freddy Couderc. Ce renfort appréciable apportera un sang nouveau au Lien des Chercheurs Cévenols.*

*Nous nous excusons enfin auprès des chercheurs dont les articles ont dû être reportés au numéro d'octobre prochain.*

*Le Président  
Pierre A. Clément*

---

### **LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC**

#### **Fondateurs:**

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)  
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

#### **Président honoraire:**

Yannick CHASSIN du GUERNY

#### **Bureau:**

Président : Pierre A. CLÉMENT  
Rédactrice adjointe : Martine ANCELIN  
Trésorier : François ANCELIN

#### **Comité de Rédaction:**

J. CASTAN - D. DUPRAZ - N. FAUCHERRE - C. GAY-PETIT  
E. PELAQUIER - M.C. PONTIER - P. ROUX - A. SEGURON  
D. TRAVIER - M. WIENIN.

#### **Courrier (Secrétariat et trésorerie) :**

François ANCELIN  
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL  
e-mail : fm.ancelin@orange.fr  
Site Internet : <http://www.cevenols.com>

#### **Adresser les textes à paraître à la rédactrice adjointe :**

Martine ANCELIN - 323 Avenue Boutonnet  
34400 SAINT-CHRISTOL  
e-mail: fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac. La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

#### **Directeur de la publication**

Pierre CLÉMENT  
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144  
Imprimé par monediteur.com.  
Dépôt légal : Juillet 2007

#### **Adhésion à LCC-Font Vive,**

(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)

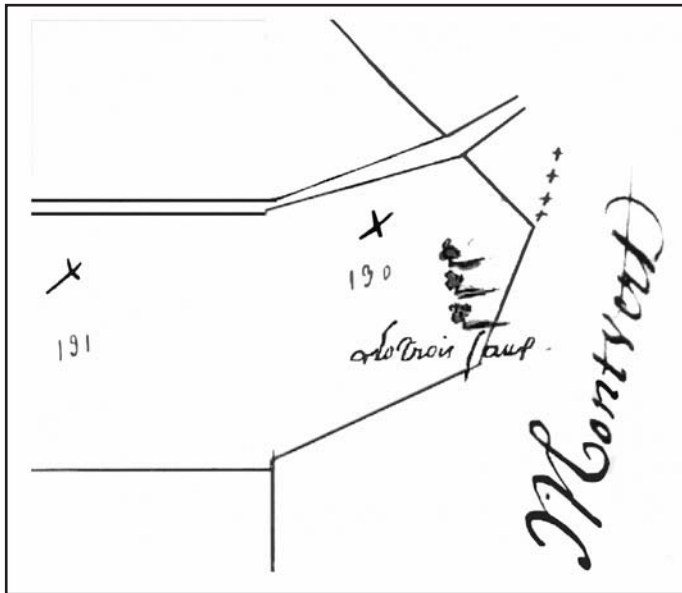
adhésion de soutien : 30 €  
adhésion normale : 27 €

abonnement à la revue sans adhésion : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),  
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,  
adressé au Trésorier :  
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet  
34400 Saint-Christol

# Un nouveau document confirme l'emplacement des « Trois Fayards » (point de ralliement des premiers camisards)

Par Henry Mouysset<sup>1</sup>



Détail du Plan Ancien de Cassagnas.

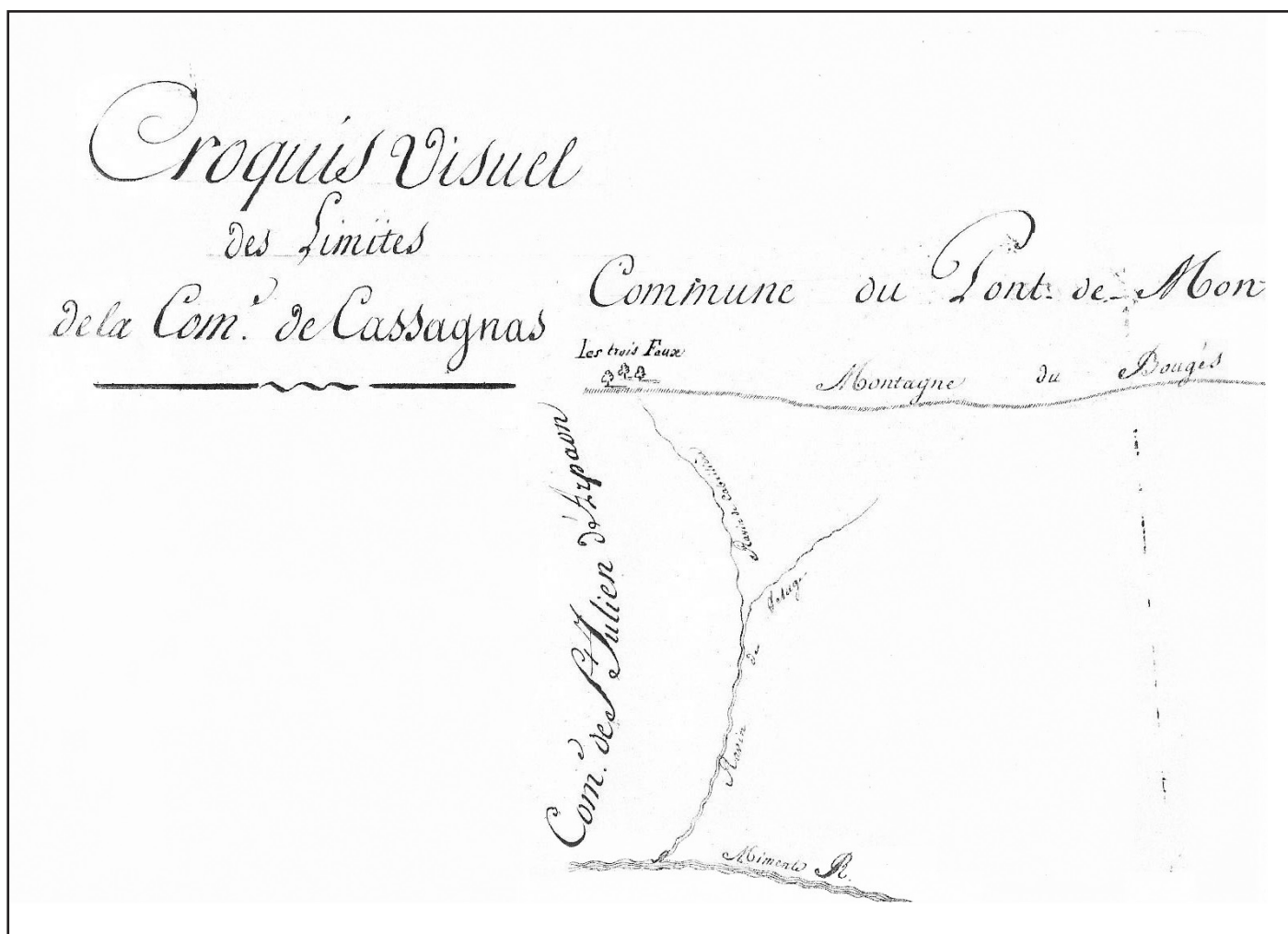
la source dite des « Trois Fayards », située à peu de distance de cette parcelle N°130.

Fort de ma découverte historique, et ayant obtenu les accords du directeur du P.N.C. et du directeur départemental de l'O.N.F., il ne restait donc plus qu'à concrétiser mon projet : faire replanter trois hêtres à l'endroit indiqué par le dessin du Plan Ancien de Cassagnas, ceci dans le cadre des cérémonies de commémoration du tricentenaire du début de la guerre des camisards. Un rendez-vous fut donc fixé sur le Bougès le 11 août 2001, avec des techniciens de l'ONF pour planifier, sur le terrain, les modalités techniques de cette plantation. Mais - ô très grande surprise - à l'endroit recherché, à proximité du commencement du ravin du Sistre ou de Cabrière, nous avons découvert trois énormes cépées, issues de trois gros hêtres coupés lors du reboisement de 1909, cachées jusqu'à ce jour par la forêt de résineux. Devenir l'inventeur de ce lieu de mémoire fut pour moi, passionné par l'histoire des camisards, un très grand moment d'émotion ! Inutile donc de replanter trois jeunes hêtres : la cérémonie commémorative pourrait se dérouler autour des trois cépées existantes, une fois le site requalifié par les techniciens de l'O.N.F. C'est ainsi que le 24 juillet 2002 au matin, une centaine de personnes se sont regroupées aux « Trois Fayards » pour évoquer la mémoire des Mazel, Rampon, Couderc, Mazauric qui préparèrent ici même leur « opération commando » du Pont de Montvert.

En ce début d'année 2007, les services du cadastre ont déposé aux Archives départementales de la Lozère plusieurs registres contenant les procès verbaux de délimitation des communes lozériennes ayant servi à l'établissement des premiers plans et des matrices cadastrales. Ces procès verbaux sont complé-

J'ai recherché pendant de nombreuses années le célèbre lieu-dit « Les Trois Fayards » ou « Les Trois Hêtres », « Los Tres Faus » en occitan, tout en m'étonnant que personne ne puisse me fournir la moindre information concernant sa localisation. Rappelons que c'est à cet endroit précis que se sont rassemblés, le 24 juillet 1702, les premiers « attroupés », avant d'aller au Pont de Montvert libérer les prisonniers retenus dans la maison André et tuer l'abbé du Chaila. Selon les témoignages d'époque de Jean Rampon et d'Abraham Mazel, les « Trois Fayards » se trouvaient à l'extrémité de la forêt d'Altefage, proches du point culminant du massif du Bougès. Le 21 août 1837, le lieu-dit était encore connu des Cévenols puisque Napoléon Peyrat s'y était fait conduire par un guide<sup>2</sup>.

Il y a quelques années, dans le cadre des recherches effectuées pour la rédaction de mon livre « *Les premiers camisards* »<sup>3</sup>, en consultant le Plan Ancien de Cassagnas<sup>4</sup>, j'ai découvert sur la parcelle N° 130 un petit dessin composé de trois arbres représentant le lieu-dit « Les Trois Faux » (écrit avec un « x » à la place du « s »). Par ailleurs, monsieur Guin, originaire de Mijavols et ancien berger, m'avait conduit à



tés par des « croquis visuels » où de petits dessins représentant des ruisseaux, des chemins, des ponts, des pierres plantées, des maisons etc. et permettant de bien visualiser les limites des communes. L'Article Premier du procès verbal de délimitation de la commune de Cassagnas avec celle du Pont de Montvert<sup>5</sup>, rédigé en 1822, est on ne peut plus explicite : « Limites avec la commune du Pont de Montvert : partant de l'endroit appelé les « Trois Faux », à la naissance du ravin de Sistre ou de Cabrière, sur le point culminant de la montagne du Bougès, il a été reconnu d'après l'indication du Maire et indicateurs de Cassagnas, en présence de ceux du Pont de Montvert, que la limite entre les deux communes, en se dirigeant à l'est, est formée par les eaux versantes de la montagne en suivant toutes ses sinuosités etc. Et puis, sur le croquis, trois arbres nommés « Les Trois Faux », dessinés à l'endroit précis où démarre le ravin de Cabrière, confirment visuellement cet Article Premier.

Ainsi, ce deuxième document, s'il en était besoin, ne fait que valider et conforter ma découverte de l'été 2001.

### Notes

<sup>1</sup> Henry Mouysset, outre « *Les premiers camisards* », est l'auteur de « *Henri Cabrol, on m'appelait Monsieur Finale, 10 ans de rugby avec le Grand Béziers* » (Presses du Languedoc 2004). Il prépare actuellement un projet de randonnée sur les pas des camisards avec le Parc National des Cévennes.

<sup>2</sup> Napoléon Peyrat, *Histoire des pasteurs du Désert*, p. 306 et 307

<sup>3</sup> Henry Mouysset, *Les premiers camisards, juillet 1702*, Les Presses du Languedoc, 2002

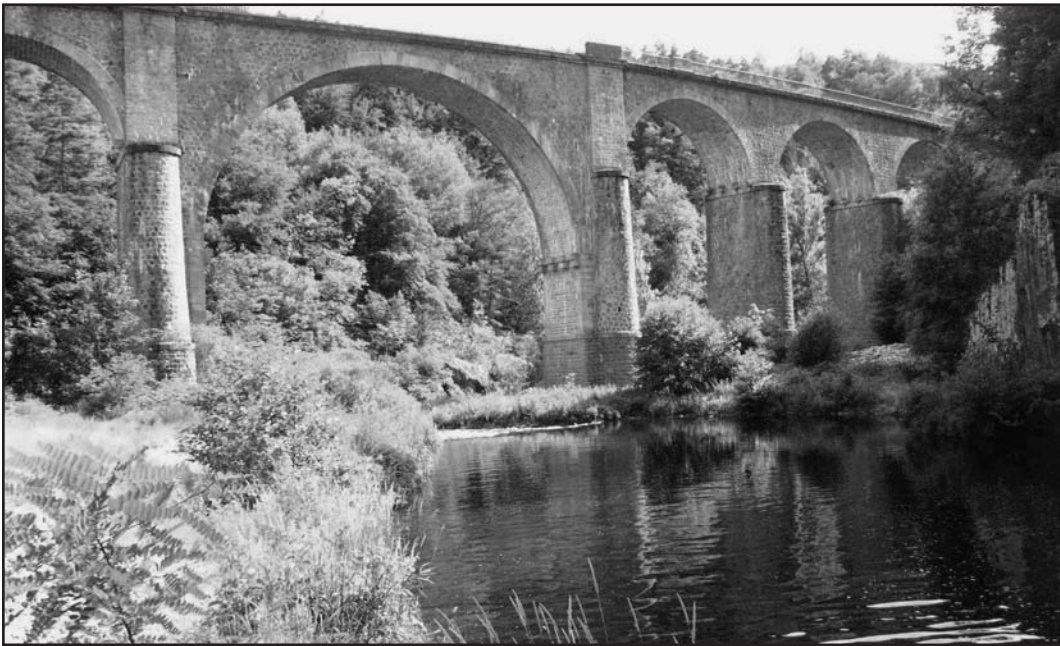
<sup>4</sup> Archives départementales de la Lozère, 3 P 1245

<sup>5</sup> Cette parcelle appartient de nos jours à l'O.N.F.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Lozère, 3 P 81

# LE GUÉ DE CUBEL ENFIN LOCALISÉ

Par André Séguron



*le viaduc de Fontanes,  
viaduc ferroviaire de la ligne  
Nîmes-Clermont*

L'itinéraire connu sous le nom de « *Strata Romiera* »<sup>1</sup>, grande estrade de Montauroux à Douchanez, chemin de St Privat à St Vénérand, ou grande estrade de Langogne à Monistrol, franchissait l'Allier au nord de Douchanez à la hauteur de l'actuel viaduc ferroviaire de Fontanes commune de Monistrol d'Allier, par un gué appelé autrefois le **Gué de Cubel**.

Un gué de ce nom était déjà connu par un document du 15<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>, mais les auteurs du « *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* » le situaient, en dépit du contexte, sur la rivière Seuge entre le village de Cubelles et la chapelle N.-D. des Tours. Pour ma part, j'avais commis une erreur lorsqu'en trouvant mention d'un « *quadum cubellio* » dans le terrier de la seigneurie de Thoras daté de 1499<sup>3</sup>, je le plaçai sur le ruisseau de Peyre, lequel se jette dans l'Allier à Monistrol<sup>4</sup>.

Avec l'aide de mon ami Alain Thomas, depuis pas mal d'années, je m'obstinais à chercher dans ces confins du Gévaudan et en particulier dans les terres que tenait la vieille famille de Doschas latinisée en Duobus Canibus. Entre Langeac et Langogne, cette famille possédait de nombreux châteaux dont le château éponyme de Doschas (hameau de Douchanez commune de Monistrol d'Allier) et celui de Vabres. Or ces deux châteaux, qui relevaient des comtes de

Toulouse, furent pendant et après la Croisade contre le Midi, disputés entre l'évêque de Mende, les Doschas, puis les Peyre leurs héritiers, les Montlaur et le Roi de France. Finalement en 1266, ils firent l'objet d'un échange entre Louis IX et l'évêque de Mende, Odilon de Mercoeur (liquidation des biens aragonais en Gévaudan et vicomté du Gévaudan).

Je supposais donc que si ces deux châteaux étaient l'objet de tant de convoitises, c'est parce qu'à cette époque lointaine ils présentaient un intérêt stratégique évident.

Pour le château de Vabres, ce fut relativement facile à découvrir. Ce château protégeait et contrôlait le passage de l'Allier par la route Toulouse-Le Puy. Route de pèlerinage, non vers Compostelle mais vers N.-D. du Puy et aussi vers St Antoine en Viennois (« *par ou on va a Tholouse et de Tholouse a Saint Anthone en Viennois* »<sup>5</sup> et en plusieurs autres lieux pais et contrées ait un moult notable et necessaire pont de pierre et de bois appellé le pont de Vabres »<sup>6</sup>).

Pour le château de Doschas / Douchanas, ce fut plus difficile. Finalement, c'est en reprenant et en ratissant systématiquement tous les terriers qu'enfin je trouvais la solution dans les reconnaissances du hameau de Fontanes, paroisse de Monistrol d'Allier, mandement de Douchanez, et en particulier dans la

reconnaissance de Philibert Belledent.

« Un champ appelé Lafaysse premeyre contenant cinq cartons et quatre boisseaux, confronte du levant le chemin dudit lieu au guet de Cubel, du midy pré jadis champ de Pierre Gibert ».

« Un bois appelé Lou Gas contenant trois cartons trois boisseaux confronte du levant bois de Joseph Gibert, du midy bois d'André Fabre, du couchant et de bise le chemin allant au guet de Cubel ».

Bien que le nom de ce gué se soit perdu, ces pièces de terre sont parfaitement identifiables sur le cadastre napoléonien et le chemin qui descend de Douchanez est d'ailleurs encore visible. Il fut utilisé par les gens de Fontanes pour se rendre à St Privat d'Allier jusqu'à l'abandon du char à bœuf pour une camionnette 2 CV d'occasion qui n'était pas conçue pour passer dans l'eau.

## Notes

<sup>1</sup> P.A. Clément. *Les chemins à travers les Ages*, 5<sup>ème</sup> édition, p 167

<sup>2</sup> Rémission accordée par Charles VII en 1448 – (texte in extenso publié en annexe)

<sup>3</sup> Robertus Vidilha, loci de Furno Vitreo, parochia Sancti Prejecti [probablement Foubeyre entre les Chastres et Fonazac]. Mansum appellatum de Fagha Longa cfr cum terris de la Bastida et cum rino d'Ampajo et cum territorio mansi des Chastras alias de las Badosas et cum itinere eunte de Sancto Prejecto vs. Guadam de Cubellis et cum territorio mansi de Donazaco... »

<sup>4</sup> Pons de Doschas, baron d'Aps, donnera tous ses biens gévaudanais à ses cousins « consanguins » Aldebert futur évêque de Viviers et Astorge de Peyre.

<sup>5</sup> Les pèlerins allaient à St Antoine en Viennois pour guérir le Mal des Ardents. P.A. Clément. *Foires et Marchés d'Occitanie*, 1999

<sup>6</sup> AD43- 24J 333 – 27 octobre 1401 : Ordonnance royale ordonnant la réparation de ce pont endommagé par l'inondation de 1399.

*le sentier menant au gué de Cubel, on distingue quelques vestiges de l'ancien pavage.*



**M**es recherches sur le gué de Cubel m'ont amené à découvrir, aux Archives Nationales, un texte in « *Spicilegium Brivatense* », n° 185, p. 521-523, dans lequel le roi Charles VII

accorde son pardon à plusieurs paysans qui, en révolte contre les exactions des routiers, ont puni un de leurs collaborateurs.

En voici la transcription :

**Rémision accordée par le roi Charles VII  
à Jean Roman et autres, des environs  
de St Privat d'Allier  
Montargis, octobre 1448**

[Les « etc » sont du transcripateur]

*Charles, etc... Savoir faisons, etc... nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan Roman le jeune, agié de XXX ans ou environ, du lieu de Rocheaigude<sup>1</sup>, de Jamet Maynard, du lieu de la Garde, agié de XXX ans ou environ, et de Pierre Maynard, dudit lieu de Rocheaigude, agié de XL ans ou environ, frères, enfans de Jehan Maynard, tous chargiez de femmes et enfans : contenant comme, cinq ans a ou environ, c'est assavoir au mois d'aoust mil CCCCXLIII, unq capitaine rotier<sup>2</sup> et conduisant compaignie de gens de guerre, qui se faisoit nommer [le] bastard d'Armaignac, feust venu logier avec les gens de sa compaignie au lieu de Charaiz, au païs de Gévaudan, et en plusieurs villages environ, à une ou deux lieues près des hostelz<sup>3</sup> et habitans<sup>4</sup> desdiz supplians, et pour les grans et énormes maulx qu'ilz faisoient sur le païs aussi lesdiz gens de guerre de ladicte compaignie dudit bastard et autres estoient habondez<sup>5</sup> sur lequel nostre habondement, plusieurs habitans des païs d'Auvergne, de Gévaudan et d'autre se feussent mis sus et assemblez pour leur resister<sup>6</sup>; et soit advenu que en cedit mois, unq nommé Jaquet d'Apchier, filz du bastard d'Apchier, qui aucunes foiz se entremectoit du fait desdites gens de guerre et de recevoir ou fere lever leurs rançons,<sup>7</sup> feust venu passer la rivière d'Allier en unq certain gué appelé le gué de Cubel, près dudit loeis desdites gens dudit bastard d'Armaignac, comme d'une lieue ou deux ou environ, menant avecques lui unq cheval ou jument sur lequel avoit unq fardel<sup>8</sup> ou paquet, auquel gué unq nommé Pierre Ayrault<sup>9</sup>, du lieu de Poux, avoit guidé et mené ledit Jaquet pour icellui lui monstrier : lequel Jaquet lesdiz supplians en leur compaignie Bertran Berangier, Michel Raon et autres jusques au nombre de neuf qui estoient sur ladicte rivière, vers ledit gué, et de l'autre costé où vouloit passer ledit Jaquet, eussent vu et perceu passant ledit gué icelui Jaquet : auquel lesdiz supplians ou autres de ladicte compaignie eussent gecté des pierres en passant ladicte rivière, cryant sur lui et lui empeschant le passaige, lequel Jaquet après ce qu'il fut passé, ils prendrent et despoillèrent : et inimez et comme hors de leur sens<sup>10</sup> des maulx et travaux<sup>11</sup> que leur faisoient lesdites gens de guerre, le lièrent et gectèrent en ladicte rivière avecques son dit cheval, et les choses dudit fardel où estoient deux pièces de fustaine, dix ou douze aulnes de drap noir et deux d'argent, prendrent et butinèrent<sup>12</sup> entri'eulx : lesquelles choses vindrent incontinant à la seintures ferrées<sup>13</sup> connoissance de justice.*

*Et pour suspeçon d'icelles, fut ledit Pierre Ayrault, qui ainsi avoit guidé audit gué ledit Jaquet, prins et emprisonné es prisons de la justice et seigneurie de Saint Privat, et par icelle justice ont esté faictes certaines informations à l'encontre desdiz supplians et leursdiz complices. Lesquelz, pour ledit cas, doubtans<sup>14</sup> rigueur de justice, se sont renduz fuitifs<sup>15</sup> et absentez du pays, et pour ce depuis soustenuz de granz provretez et misères, etc. Si donnons en mandement à noz balliz des Montaignes d'Auvergne, de Velay, de Gévaudan et de Montferrant, etc. Donné à Montargis, au mois d'octobre, l'an de grace mil CCCCXLVIII, et de nostre regne le XXVII<sup>me</sup>. Ainsi signé : Par le roy, à la relacion du conseil : N. Du Brueil. Visa. Contentor : N. du Brueil. Arch. Nat., 99, 179, n° 179.*

### Glossaire et exégèse

par P.A. CLEMENT

<sup>1</sup> Rocheigude : hameau au nord de la paroisse de Praclaux (Haute Loire)

<sup>2</sup> capitaine routier : quand la guerre marquait un temps d'arrêt, les troupes n'étaient plus payées. Elles subsistaient en volant et pillant les habitants des pays où elles se trouvaient.

<sup>3</sup> hostelz : équivalent à oustals, maisons

<sup>4</sup> habitans : en réalité habitations

<sup>5</sup> habondez : abondez : étaient en grand nombre

<sup>6</sup> résister : comme pendant l'Occupation de 1940-1944, les habitants s'assemblent pour rentrer en **résistance** et pour affronter les compagnies de routiers.

<sup>7</sup> le fils du bastard d'Apchier apparaît comme un « collaborateur ». Il est complice des preneurs d'otages pour lesquels il négocie les rançons, d'où son exécution au gué de Cubel par des « résistants ».

<sup>8</sup> de l'arabe « fardah », charge d'une bête de somme. A donné en français fardeau avec un sens différent. Le cheval (ou la jument) de Jacques d'Apchier porte donc le bât. Il transporte de la futaine (drap de laine et coton), du drap noir et du drap d'argent, ce qui suggère que son propriétaire exerce la profession de marchand.

<sup>9</sup> Pierre Ayrault est un complice des « résistants ». Il a conduit sciemment Jacques d'Apchier dans un guet-apens.

<sup>10</sup> hors de leurs sens : fous de colère

<sup>11</sup> travaux : tortures

<sup>12</sup> butinèrent : se partagèrent le butin

<sup>13</sup> ceintures ferrées : qui peut expliquer ces mots ?

<sup>14</sup> doubtans : redoutant

<sup>15</sup> fuitif : qui a pris la fuite, fugitif



# L'ACCORD DE 1627 ENTRE LES HABITANTS DE THINES ET L'ABBAYE DU MONASTIER SAINT-CHAFFRE

Par Freddy COUDERC

## Une dîme trop lourde

**L**e petit village de Thines dans la Cévenne ardéchoise bénéficie d'une église romane particulièrement intéressante. Elle fut édifiée, sous l'autorité et grâce au financement de l'abbaye du Monastier Saint-Chaffre, par des équipes hautement spécialisées, extérieures au pays. Lieu célèbre de pèlerinage depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, l'église de Thines servait de contrepoids à la ville réformée des Vans.

En 1627, les châtaignes, la vigne, les jardins, les fruits, l'élevage et le miel arrivaient à faire vivre tous les habitants de Thines, village composé de plusieurs hameaux, qui comptaient environ cinq cents habitants soit 115 feux. Un partenariat privilégié sur le plan économique était établi avec le village voisin de Montselgues.

Les moines bénédictins de ces deux paroisses dépendantes de la même abbaye percevaient la dîme. Cet impôt, institué au VIII<sup>e</sup> siècle par Pépin le Bref, assurait à l'église la dixième partie des récoltes et des revenus. Il était souvent considéré comme abusif et donnait lieu à des procès et à des tractations. Les habitants de Thines considérant cette charge trop lourde ont intenté un procès à l'abbaye. La communauté, aidée par les deux notaires de la paroisse (François Lejeune et Pierre Martin) nomma alors deux procureurs généraux (Claude Ginestier et Jean Jeune) chargés de trouver une solution. De dures négociations furent entamées avec la hiérarchie de l'abbaye. L'affaire fut portée jusqu'à la cour souveraine du parlement de Toulouse créée en 1444 par Charles VII. Elle était habilitée à juger, administrer et répartir l'impôt (en 1629, le roi lui enlèvera ce droit).

## Un accord devant notaire

Le 25 Novembre 1627 un accord satisfaisant pour les deux parties fut trouvé et passé devant Vidal André, notaire du Monastier Saint-Chaffre.

Voici, dans le texte, les passages les plus importants :

« Item ont convenu tranzigé et accordé, tranzigent et accordent, c'est que pour du droit du Dime de la

*laine, poule et fromage prétendus par les Sieurs Religieux ; comme prieurs de les dites paroisses de Montselgues et Thine ; iceux dits religieux, ny les leurs successeurs à l'avenir ne pourront dorénavant prétendre ny expérer [espérer] ledit droit de Dime sur la dite laine, poule, ny fromage. Ains [mais] leur sera baillé et payé annuellement et perpétuellement pour chaque maison faisant feu dans la paroisse de Thines le lieu de Lespinas et dépendances d'icelle paroisse la somme de deux sols tournois payables à chaque jour et fette de Saint-Marc. À laquelle somme le Dime des sus dites choses a été reçu et accordé en considération de ce que les habitans de la dite paroisse se sont demis et dévêtus tout présentement, savoir lesdits Ginestiere et Jeune en vertu de leur dite procuration du droit d'hospitalité que les habitans prétendaient demander et en actionner les dits Sieurs Religieux comme prieurs susdits, les quels pour ce regard en demeureront quittes et déchargés à toute perpétuité, et ne sera aucunement dérogé à leur droit de dime deub par les habitans, lequel sera payé par eux et les leurs à l'avenir en la forme et manière que c'ensuit :*

*C'est que les Sieurs Religieux comme prieurs susdits et leurs successeurs prendront et lèveront sur les paroissiens de la paroisse de Thine et dépendances, savoir qu'aux châtaignes y croissant la douzième partie du premier nombre et du second la treizième partie entière et sans aucune diminution de ceux qui les recueilleront et sans payer aucune Dime de celles qui se mangeront fraîches, sans qu'il soit permis et loisible aux Messieurs Religieux ny à leurs successeurs de pouvoir demander ny prétendre autre chose que ce dessus est dit pour raison des châtaignes.*

*Et pour le droit de Dime des Vins croissant en la dite paroisse de Thine, les Sieurs Religieux le prendront à perpétuité à raison de dix cetiers vins. Et lors et quand les habitans de la paroisse voudront sortir leurs vins des cuves pour les mettre aux tonneaux étant faits, seront tenus le faire savoir aux dits sieurs ou à leurs rentiers de recevoir leur portion de vin, et ou les Sieurs Religieux ou leurs rentiers ne pourront prendre le leur et lever leur dit vin ou n'auront loisir les ayant attendus par temps, pourront iceux habitans lever leurs dits vin et mettre la part des Sieurs Religieux justement dans un bon tonneau nonobstant*

*l'absence des Sieurs Religieux ou leurs rentiers, de ce avant avertis.*

*Et pour le dime des couchons les Sieurs Religieux prendront de deux truyes ayant pourceaux, un couchon et d'une truye la moitié d'un ou la valeur qu'ils seront tenus prendre dans trois semaines après leur naissance, sauf que venant à naître en temps de Carême qu'est depuis le mercredi des Cendres jusques à demy Carême, les paroissiens seront tenus de les garder jusques à la fette de Pâques sy mieux n'ayent payer pour la valeur de chacun couchon la somme de huit sols et pour la moitié quatre sols et à chacune fette de Pâques.*

*Et quand aux blés et grains seront tenus les dits paroissiens de payer aux Sieurs Religieux la onzième partie de tous et chacun les blés et légumes croissant dans la dite paroisse.*

*Seront tenus payer aussy aux Sieurs Religieux le dime des agneaux et chevreaux naissant dans la paroisse à raison de quatre la moitié d'un, de huit un entier et jusques au nombre de quatorze, semblablement de quinze [ajouté], un et demy, de dix neuf deux et jusques au nombre de vingt deux autres deux agneaux. Et au cas il n'y aurait que trois sera payé pour chacun d'iceux un denier tournois, payant en même façon le dixième des chevreaux. Et à chacune dernière semaine du mois d'avril et si après le dit terme ils naissent d'autres agneaux ou chevreaux et couchons, les Sieurs Religieux pourront prendre semblable dime que dessus à proportion du nombre.*

*Item, pourront les dits Messieurs Religieux et leurs successeurs à perpétuité prendre sur lesdits paroissiens le Dime du millet à raison de douze pièces une, suivant l'ancienne coutume et moyennant les choses sus accordées, les dits messieurs religieux ni leurs successeurs ne pourront prétendre ni demander aucune autre chose ni droit de Dime sur aucun autres fruits que ceux qui sont dessus désignés et spécifiés en considération de l'hospitalité sus dite par les dits procureurs ... »*

*Le tout ainsi que dessus, les dites parties chacune en ce que les concerne l'ont promis attendre et observer par leur serment le jugement prêté, savoir les dits Messieurs en forme de religieux mettant la main sur la poitrine, les dits procureurs sur les Saints Evangeliques, sous obligation des biens du dit couvent et des paroissiens qu'ont soumis aux rigueurs de la cour souveraine, les autres d'ou sont ressortissant avec du renonciation, de quoi les dites parties ont requis leur en être. Fait expédié acte et instrument par nous notaires soussignés, fait et recité au dit Monastier Saint Chaffres, dans la salle capitulaire du dit couvent.*

*Le présent extrait a été tiré mot à mot de l'original.*

## **Analyse sommaire de cet accord**

**1** - Il apparaît que cet accord a été conclu avec les plus hautes autorités de l'abbaye.

La représentation massive de tous les responsables à divers titres (Frère Jacques Chambon chanoine, Jean Faure sacristain, Henry de Solignac aumônier, Mathieu Pradau précepteur, Etienne de la Roche dom prier claustral, Pierre Auroux maître des novices, Etienne Blanchon sous prier, Charles Limoizin prier de la Chaudielle, Pierre Bonnet, Jean Bernard, Claude Vincent et Picon Chambon vicaires, Pierre Poujol, Jean Aymard, Jacques Duron, Jacques Blanc, Vidal Geranton et Martin Veyrac officiers et religieux du dit couvent) montre, s'il le fallait, l'importance accordée à Thines et à cette redevance. La présence des témoins Claude Jeune prêtre prier de Montselgues et Etienne Brun notaire du dit Montselgues atteste des relations étroites entre les deux paroisses.

**2** - La part attribuée à l'entretien de l'église et du clergé et celle qui revenait à l'abbaye ne sont pas précisées. La coutume voulait que le quart de la dime soit donné au monastère ou à l'évêché. Les capitulaires de 779 et 794 qui ont rendu cet impôt exigible, ont laissé toute liberté quant à l'utilisation des recettes.

**3** - Ces négociations ont été menées par les deux procureurs de Thines. La cour souveraine de Toulouse a dû exercer des pressions et orienter le compromis: On s'aperçoit que les paroissiens n'en sont sortis ni gagnants ni surtout privilégiés. Nous savons qu'en Provence et en Dauphiné la part exigible de la récolte était bien plus modeste. Si l'on fait une étude comparative avec la paroisse de Gravières, qui est très proche de Thines, on remarque des différences sensibles: à la même époque, les grains (blé, seigle, avoine, millet) et les légumes (choux, poireaux) sont prélevés sur un douzième à Gravières au lieu de un onzième à Thines. Idem pour le vin: un dixième à Thines, un onzième à Gravières. Les bénédictins de Saint-Chaffre ont bien négocié! La présence à Thines de cette église extraordinaire qui attirait les pèlerins en nombre, justifiait-elle une si lourde imposition?

**4** - Les deux procureurs, les deux notaires de Thines et les deux prêtres de Montselgues ont certainement trouvé ce voyage épuisant. Nous sommes fin novembre. En empruntant le chemin « antique », il faut passer par Loubarette pour rejoindre la route du Puy. Les cols à franchir, les forêts à traverser, les gués à passer sont nombreux et les chemins royaux du début du dix septième siècle peu sûrs.



*Village de Thines*

5 - Pour la signature de ce contrat, les traditions de l'époque ont été respectées : la séance s'est déroulée dans la salle capitulaire de l'abbaye. Cet endroit, appelé aussi salle du chapitre, était utilisé pour toute discussion concernant les problèmes matériels, les questions de discipline et l'admission des novices. Pour conclure cet accord, les deux procureurs ont posé la main sur les Évangiles pour prêter serment, alors que, conformément à la règle de l'ordre des bénédictins, les religieux ont mis la main sur la poitrine.

6 - Ce texte donne des indications intéressantes sur les différentes récoltes et élevages de cette époque à Thines. En premier lieu, il a été noté la dîme sur les châtaignes qui étaient l'aliment de base dans toute la vallée. Vient ensuite le vin qui sert le plus souvent de monnaie d'échange tout comme les grains (seigle et blé). Nous savons, grâce au compoix terrier de 1624, que la production était importante malgré un faible rendement à l'hectare. On peut supposer qu'une partie allait à dos de mulets directement à l'abbaye.

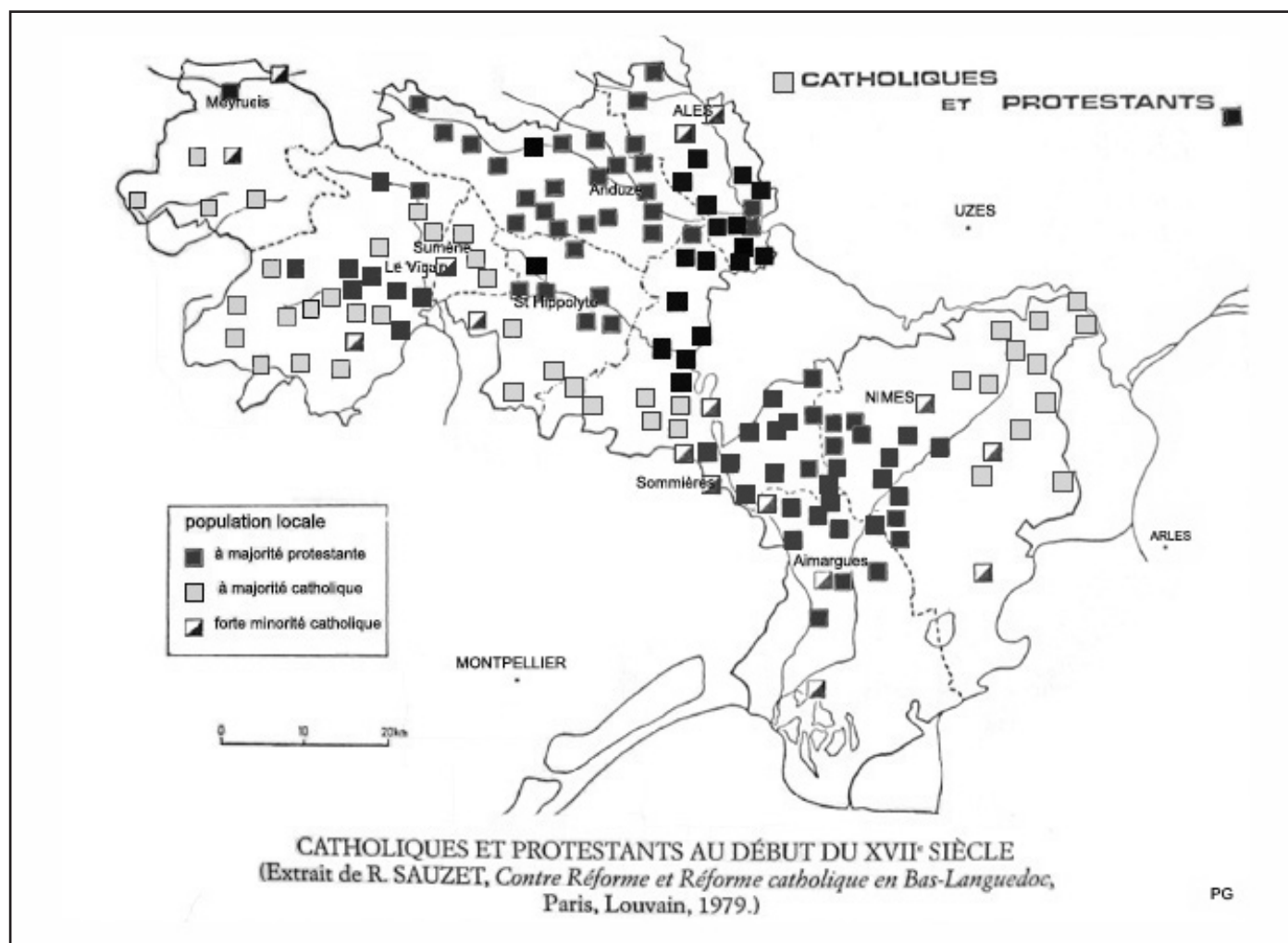
Grâce à l'eau partout présente, les jardins potagers étaient nombreux et productifs. Ce qui explique l'importance de la dîme sur les légumes. Nous observons qu'il est mentionné, avec une grande précision, la redevance sur les cochons, les chèvres et les moutons. Cet élevage diversifié était depuis longtemps un grand classique de la Cévenne ardéchoise.

7 - Nous ne sommes pas dans une région riche et l'on peut considérer que la dîme représentait un impôt vraiment très lourd pour tous ceux qui y étaient assujettis. Heureusement, les autres redevances seigneuriales, foncières et banales étaient plus faibles. On comprend qu'il y ait eu des conflits et des procès entre les payeurs et les bénéficiaires de la dîme : il faudra attendre la révolution de 1789 pour qu'elle soit abolie.

**Grâce à la découverte de ce texte dans une correspondance privée, nous avons un petit aperçu de la vie du village de Thines et de sa prestigieuse église romane au début du dix septième siècle.**

# LES CEVENNES, PROTESTANTES ? PAS A 100 % !

par Jacques Banastier



Dans le LCC n°148, je présentais au lecteur une analyse quantitative des Baptêmes, Mariages, Sépultures de la communauté de la Religion Prétendue Réformée de Valleraugue sur quelques années du XVII<sup>e</sup> siècle, à la veille de l'Edit de Fontainebleau (18 octobre 1685). Je propose aujourd'hui une étude dans la même veine, portant sur un périmètre plus étendu, à la même époque, et concernant la répartition de la population cévenole en fonction de ses opinions religieuses.

## Les Cévennes exclusivement huguenotes ? Un cliché !

A travers la démarche statistique, mon but est d'approcher une connaissance plus objective de la réalité au sein de laquelle nos ancêtres ont vécu. Par rapport à cette préoccupation d'objectivité, le recours aux données chiffrées me paraît d'autant plus nécessaire que le terrain concerné par mes

explorations, les Cévennes, est porteur de nombreux clichés, plus ou moins recevables d'un point de vue historique lorsque l'on traite de sujets relatifs à la religion.

L'histoire religieuse des Cévennes contient quantité d'événements fortement chargés d'émotion, d'affectivité. Mais cette dimension passionnelle, séduisante pour l'esprit des descendants des huguenots et autres camisards, déforme la réalité. Il est aisé de comprendre que nombre de perceptions subjectives se soient transformées en certitudes au cours du temps et du culte porté aux personnages, à leur idéologie, à leurs luttes et leur martyrologe. Devons-nous pour autant accepter telles quelles ces représentations ? Je ne le pense pas. Conservons-les pieusement, mais en leur donnant leur juste place.

L'un de ces clichés, non des moindres, est celui des Cévennes exclusivement huguenotes : il ne se

passé guère de temps sans que je relève à travers une lecture, un propos ou tout autre moyen d'information, une image des Cévennes habitées exclusivement, ou presque, par le protestantisme. Et ceci ne me paraît pas correspondre à la réalité, ni d'hier ni d'aujourd'hui ! J'ai une résidence à mi-chemin entre Valleraugue et Saint-André de Majencoules : lorsque je sors de l'une de ces localités pour côtoyer l'autre, j'ai le sentiment de changer d'univers, d'un point de vue religieux, même si aujourd'hui les différences se sont estompées.

Au risque de lire, dans le regard, désormais moins amène que la veille, de certaines de mes relations, voire de proches, que j'ai trahi la Cause, je réagis à cette perception d'une confiscation des Cévennes par la Religion Prétendue Réformée...

Trahir la Cause, moi qui, dès ma plus tendre enfance, ai été nourri au lait d'un protestantisme "intégriste", qui ai servi d'enfant Jésus à la crèche vivante de la Noël du temple de Bessèges, à peine sorti du giron maternel, puis joué aux camisards et dragons du roi dans les colonies de vacances huguenotes (honnie soit l'équipe de camisards qui aurait laissé la victoire aux odieux persécuteurs de nos pères), puis consacré plusieurs années chaque premier dimanche de septembre au Musée du Désert, à revivre les assemblées et chanter "*La Cévenole*" sous les châtaigniers ? Pas un instant ! Simplement, essayer de faire la part de l'objectif et du subjectif, du vrai et du faux, du réel et de la légende ... Avec la conviction profonde de mieux servir ainsi le pays de mes ancêtres, dont beaucoup étaient huguenots.

Il est incontestable que lorsque les théories de Calvin se sont répandues en France, au XVIème siècle, les Cévennes ont été l'une des régions où leur implantation a été très forte, très authentique. Mais tout ce territoire ne s'est pas converti en bloc, tant s'en faut.

## **Une statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alès**

Mon argumentation s'appuie, pour l'essentiel, sur un ouvrage d'Edouard Bligny-Bondurand, ancien conservateur des archives du Gard, intitulé « *Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alès* »<sup>1</sup>. L'auteur reproduit un registre trouvé dans les archives de l'Evêché de Nîmes en 1909, qui présente une carte des sept archiprêtres d'Alès (Alès,

Anduze, Lasalle, Saint-Hippolyte, Sumène, Le Vigan et Meyrueis) avec leurs 85 paroisses, à démembrer du diocèse de Nîmes pour former celui d'Alès. L'auteur de ce document n'est pas identifié : selon M. Bligny-Bondurand, il peut être François Chevalier de Saulx, nommé en 1687 évêque d'Alès (évêché nouvellement créé, dont le futur évêque recevra les bulles en 1694), ou Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, ou Esprit Fléchier, évêque de Nîmes (hypothèse privilégiée par l'auteur). Ce document a pour but d'établir un état des lieux, dans le nouveau diocèse d'Alès et de mettre en évidence la répartition de la population en fonction des opinions religieuses.

Le périmètre considéré n'englobe pas toutes les Cévennes, dès lors que nous ne nous satisfaisons pas d'une définition trop restrictive de cette région, comme celle, caricaturale, qui la limite aux vallées des trois Gardons. Manquent notamment les Cévennes lozériennes. Pour autant, l'analyse de la population concernée est riche d'enseignements.

Dans ce registre, une statistique très précise indique pour l'année 1688, archiprêtre par archiprêtre, pour chacune des 85 paroisses concernées, au total :

- le nombre des anciens catholiques (AC) : hommes, femmes, garçons, filles, au-dessus et au-dessous de 12 ans,
- le nombre de nouveaux catholiques (NC), selon les mêmes catégories,
- le nombre de domestiques : ouvriers, compagnons, valets, servantes,
- le nombre de fugitifs,
- les communiant (et par déduction les non communiant) nouveaux catholiques.

Ces informations sont présentées sous forme de tableaux. Elles permettent donc de connaître, pour l'année 1688, la population de chaque paroisse, chaque archiprêtre, et au total du futur diocèse d'Alès, par confession. Précieux document sur le plan démographique !

Vient ensuite la liste de nouveaux convertis et châteaux :

- ceux qui peuvent prendre les armes (donnée quantitative, non nominative)
- les gentilshommes ou vivant noblement nouveaux catholiques (exemple, à Saint Jean de Gardonnenque : « *le Sr d'Assas de Marcassargues. Il n'est pas marié. Il demeure à son château de Marcassargues, proche de Saint Jean de Gardonnenque, à environ trois quarts de lieue* ». En marge : « *dangereux, méchant, mal in-*

tionné et capable de beaucoup de mal. Il faudrait l'arrêter s'il y avait quelque mouvement »).

- ceux qui sont actuellement dans le service, nouveaux convertis (exemple, à Lasalle : « le Sr de Cornély, lieutenant de cavalerie, dans le régiment de Mérinville ». En marge : « dangereux »).

- les nouveaux catholiques qui ont été dans le service (exemple, à Mialet : « Jean Cabanis, tisserand, a été longtemps dans les troupes. Agé de 58 ans ». En marge : « homme inquiet et brouillon »).

- les nouveaux catholiques capables d'entreprendre (exemple à Valleraugue : « le Sr Jean Liron, dit La Perle, bourgeois, parent et ami du prédicant Vivens, entreprendrait volontiers, et ferait du mal dans ce quartier-là. Il a actuellement commerce avec le prédicant Vivens, et répand toutes les nouvelles séditieuses. Il s'est retiré à Ganges depuis deux mois »).

- les châteaux (exemple, pour le quartier d'Alès : « sur le chemin d'Anduze, à demi-lieue d'Alais, à

la droite du pont d'Arènes, est le château d'Arènes, lequel a été fort de conséquence aux catholiques dans les guerres de Rohan. Ce château est sur la petite rivière qui passe au pont en allant d'Alais à Anduze. On pourrait y établir du monde et s'y défendre. Il y a une espèce de fossé avec un pont-levis et quelques flancs »).

Les exemples choisis ne constituent qu'un mince échantillon des individus et bâtiments cités.

Autant il ne m'a pas paru pertinent de reproduire l'ensemble des individus et sites mentionnés dans l'ouvrage (la liste en est trop longue), autant j'ai jugé nécessaire de présenter tous les tableaux de répartition des populations des 85 paroisses du nouvel archiprêtré, selon leur confession religieuse. La forme en est la suivante, qui reprend l'essentiel des données de M. Bligny-Bondurand :

<i>Paroisse</i>	<i>AC</i>	<i>NC</i>	<i>Fugitifs</i>	<i>Total</i>	<i>% de NC + fugitifs</i>
-----------------	-----------	-----------	-----------------	--------------	---------------------------

Alès	2 522	3 060	243	5 825	56,7
Saint Hilaire de Brethmas	87	441	8	536	83,7
Vézénobres	72	715	8	795	90,9
Ribaute	177	378	8	563	68,6
Saint Christol	63	219	12	294	78,6
Arènes	25	14	-	39	35,9
Le Pin	99	88	3	190	47,9
Cendras	419	151	2	572	26,7
Saint Paul La Coste	41	439	13	493	91,7
Soustelle	62	117	1	180	65,5
<b>Total archiprêtré d'Alès</b>	<b>3 567</b>	<b>5 622</b>	<b>298</b>	<b>9 487</b>	<b>62,4</b>

Anduze	318	3 084	91	3 493	90,9
Saint Jean de Gardonnenque	73	2 356	83	2 512	97,1
Saint Félix	47	225	1	273	82,8
Corbes	-	88	3	91	100
Mialet	69	1 083	17	1 169	94,1
Généralgues	24	407	21	452	94,7
Bagard	5	113	3	121	95,9
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	15	264	-	279	94,6
Saint Baudile de Tornac	33	312	-	345	90,4
Gaujac	16	60	8	84	80,9
Boisset	31	175	8	214	85,5
Saint Martin de Vibrac	6	50	1	57	89,5
St Pierre de Civignac de Tornac	19	306	10	335	94,3
<b>Total archiprêtré d'Anduze</b>	<b>656</b>	<b>8 523</b>	<b>246</b>	<b>9 425</b>	<b>93</b>

Lasalle	66	1 396	56	1 518	95,7
Cognac	14	364	31	409	96,6
Vabres	7	76	1	84	91,7
Toiras	26	367	2	395	93,4
Sainte Croix de Caderle	3	109	13	125	97,6
Soudorgues	45	773	44	862	94,8
Saint Martin de Corconnac	7	478	27	512	98,6
Peyroles	-	155	17	172	100
Saumane	-	378	-	378	100
St Marcel de Fontfouillouse	51	1 154	11	1 216	95,8
Saint André de Valborgne	53	1 841	54	1 948	97,3
St Bonnet de Salendrenque	6	87	10	103	94,2
<b>Total archiprêtré de Lasalle</b>	<b>278</b>	<b>7 178</b>	<b>266</b>	<b>7 722</b>	<b>96,4</b>

Saint Hippolyte	87	1 970	100	2 157	96
Sauve	114	1 378	76	1 568	92,7
Monoblet	38	934	33	1 005	96,2
Pompignan	972	64	-	1 036	6,2
Cros	8	622	20	650	98,8
Durfort	33	658	42	733	95,5
Ceyrac	20	3	-	23	13
Aguzan	2	25	1	28	92,8
Conqueirac	28	59	1	88	68,2
Ferrières	42	8	-	50	16
La Cadière	32	158	6	196	83,7
Baucels	15	110	4	129	88,4
Montolieu	61	-	-	61	0
<b>Total archiprêtré St Hippolyte</b>	<b>1 452</b>	<b>5 989</b>	<b>283</b>	<b>7 724</b>	<b>81,2</b>

Sumène	1 111	1 108	25	2 244	50,5
Saint Martial	796	160	-	956	16,7
Notre Dame de la Rouvière	454	67	1	522	13
Valleraugue	82	2 735	38	2 855	97,1
Saint André de Majencoules	1 319	139	2	1 460	9,7
Roquedur	39	249	11	299	87
Saint Laurent le Minier	80	562	6	648	87,6
Saint Julien de la Nef	38	133	6	177	78,5
Saint Roman de Codières	278	319	2	599	53,6
Cézas et Cambo	61	107	5	173	64,7
<b>Total archiprêtré de Sumène</b>	<b>4 258</b>	<b>5 579</b>	<b>96</b>	<b>9 933</b>	<b>57,1</b>

Le Vigan	218	2 205	84	2 507	91,3
Mandagout	505	618	8	1 131	55,3
Aulas	47	1 691	82	1 820	97,4
Molières	37	427	15	479	92,3
Esparron	51	-	-	51	0
Bez	587	-	-	587	0
Arre	216	-	-	216	0
Avèze	44	272	7	323	86,4

Pommiers	120	57	1	178	32,6
Saint Bresson	158	17	-	175	9,7
Alzon	847	-	-	847	0
Vissec	300	-	-	300	0
Blandas	396	-	-	396	0
Rogues	297	177	4	478	37,9
Arrigas	479	49	1	529	9,5
Montdardier	232	491	7	730	68,2
Campestre	363	-	-	363	0
Aumessas	45	814	41	900	95
<b>Total archiprêtré du Vigan</b>	<b>4 942</b>	<b>6 818</b>	<b>250</b>	<b>12 010</b>	<b>58,8</b>

Meyrueis	308	1 601	46	1 955	84,2
Lanuéjols	478	42	4	524	8,8
Gatuzières	37	244	4	285	87
Trèves	525	-	-	525	0
Dourbies	911	68	-	979	6,9
Saint Sauveur des Pourcils	266	44	10	320	16,9
Notre Dame de Bonheur	9	28	-	37	75,7
Revens	215	-	-	215	0
<b>Total archiprêtré de Meyrueis</b>	<b>2 749</b>	<b>2 027</b>	<b>64</b>	<b>4 840</b>	<b>43,2</b>

#### Récapitulatif :

Archiprêtré d'ALES	3 567	5 622	298	9 487	62,4
Archiprêtré d'ANDUZE	656	8 523	246	9 425	93
Archiprêtré de LASALLE	278	7 178	266	7 722	96,4
Archiprêtré de St HIPPOLYTE	1 452	5 989	283	7 724	81,2
Archiprêtré de SUMENE	4 258	5 579	96	9 933	57,1
Archiprêtré du VIGAN	4 942	6 818	250	12 010	58,8
Archiprêtré de MEYRUEIS	2 749	2 027	64	4 840	43,2
<b>Diocèse ALES : grand total</b>	<b>17 902</b>	<b>41 736</b>	<b>1 503</b>	<b>61 141</b>	<b>70,7</b>

## Pour conclure

Alors, quelle image des Cévennes religieuses ?

Protestantes, indéniablement, et ce n'est pas une surprise. Mais la proportion de catholicité est loin d'être négligeable.

Le pourcentage moyen, au niveau de l'ensemble du nouvel archiprêtré d'Alès, est d'un tout petit peu plus de 70 % de protestants (nouveaux convertis et fugitifs) contre un tout petit peu moins de 30 % d'anciens catholiques. Nous disposons ainsi d'une vue précise de la situation, partant du principe que le document présenté par Bligny-Bondurand n'est pas tendancieux : vu sa finalité, son auteur n'y a aucun intérêt. Les services de l'intendance complètent sou-

vent les données chiffrées par des listes nominatives, qui ne peuvent être approximatives, vu les enjeux découlant du classement dans l'une ou l'autre rubrique.

Prenons garde toutefois aux moyennes statistiques : elles doivent être lues en prenant en compte les écarts-types. Nous constatons ainsi que si certaines communautés se confirment comme étant des bastions du protestantisme (plus de 95% de nouveaux convertis et fugitifs), d'autres sont, à l'inverse, des foyers de catholicisme : communes du causse de Blandas, de l'ouest viganais et de la région de Saint André de Majencoules, notamment. Ce sont les « terres blanches », restées fidèles au catholicisme lorsque les théories calvinistes se sont implantées dans les Cévennes. Pas ou très peu de « gorges noires » ...



Et nous devons respecter cette particularité. Il serait malhonnête d'intégrer arbitrairement ces localités fidèles à la religion catholique dans un ensemble (« les Cévennes protestantes ») où elles n'ont rien à faire, où elles ne se reconnaîtraient pas.

Les lecteurs pourront voir confirmée ou infirmée leur représentation de la situation religieuse de telle ou telle communauté, à laquelle ils appartiennent ou s'intéressent, en se référant aux divers tableaux reproduits. Je gage que plusieurs seront surpris ...

Je n'ai pas la prétention d'être novateur ou pionnier en tenant les propos ci-dessus. Mais il m'a paru utile de procéder à une « piqûre de rappel » ... D'autres ont écrit avant moi et mieux que moi sur le sujet, en particulier Robert Sauzet, dans son ouvrage *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité XVIe-XXe siècle* (éditions Perrin, 2002). Je lui emprunte la carte de répartition des différentes opinions religieuses au début du XVIIe siècle, issue d'un autre de ses ouvrages : *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc* (Paris, Louvain, 1979).

Lisons les toutes premières lignes de l'*Histoire d'une fidélité...* : « *Ce fut en même temps (1560) que ceux des montagnes des Cévennes - un pays rude et âpre s'il y en a en France, et qui pouvait sembler des moins capables à recevoir l'Évangile par la rudesse de l'esprit de ses habitants - reçurent néanmoins avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile, auxquels s'adjoignirent non seulement quasi tout le commun mais aussi les gentilshommes et les plus grands seigneurs* ». Cette stylisation de Théodore de Bèze dans l'Histoire ecclésiastique des Églises réformées en Royaume de France est à l'origine d'une assimilation totale entre Réforme protestante et Cévennes. Elles sont liées depuis si longtemps dans l'opinion commune que j'ai été naguère amené à me demander si le Dieu des armées, dans les décrets immuables de sa prédestination souveraine, n'avait pas, de toute éternité, décidé de l'avenir exclusivement calviniste de ces montagnes... Pourtant la réalité historique est différente. Du XVIe siècle à nos jours le catholicisme a subsisté dans les Cévennes, minoritaire dans l'ensemble ... mais majoritaire dans certains secteurs ».

Robert Sauzet argumente ensuite son affirmation de Cévennes protestantes, certes, mais catholiques aussi ... Les statistiques des opinions religieuses du futur diocèse d'Alès viennent parfaitement en complément des thèses de cet auteur.

Je conclus sur la citation ci-dessus, qui aurait pu me servir d'introduction ... Oui, la RPR est majoritaire dans les Cévennes. Non, le catholicisme n'y est pas réduit à néant, ou presque. N'assimilons pas totalement les Cévennes et le protestantisme. Mais plus encore que ce constat global, trop global, relevons la nécessité de considérer chaque communauté dans sa spécificité. Nous en comprendrons alors mieux l'histoire, la mentalité, bref l'identité.

### Notes

<sup>1</sup> « *Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alès* », Edouard Bligny-Bondurand, Imprimerie nationale de Paris, 1911.

<sup>2</sup> « *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité. XVIe-XXe siècle*. Perrin, 2002.

### Recension

Valérie Sottocasa. *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la révolution dans les montagnes du Languedoc*. 2004, 412 p. 21 €. Presses Universitaires de Rennes. Campus de la Harpe, 2 rue du Doyen Denis Le Roy. 35000 RENNES Cedex.

Bien que paru il y a trois ans, ce livre de référence n'avait pas encore été porté à la connaissance des chercheurs occitans alors qu'il mérite sa place dans les bibliothèques privées et publiques du Rouergue au Languedoc et aux Cévennes. Il est vrai que le nom de Sottocasa n'interpelle pas les lecteurs potentiels. Il est donc utile de préciser que Valérie est l'épouse de notre ami Patrick Cabanel et la maman de deux brillantes jeunes filles, Floriane et Anne.

Cette thèse représente une synthèse originale de l'opposition entre catholiques et protestants pour la période 1789-1815 et pour une zone couvrant l'Aveyron, le haut du Tarn et de l'Hérault, ainsi que les Cévennes gardoises et ardéchoises. Outre le rappel des événements déjà connus comme la Bagarre de Nîmes, la Bagarre de Mende, les camps de Jalès et la Terreur Blanche, l'historienne est parvenue après de très longues recherches dans les archives à dresser un tableau très complet des frictions entre les deux communautés sous la Révolution et le Premier Empire. Enfin, Valérie Sottocasa a su analyser un sujet encore brûlant avec la neutralité indispensable dans ce genre de travaux

Pierre Albert Clément

# LES DURANC DE VIBRAC : UNE GRANDE FAMILLE CÉVENOLE

par Guy Puech

## DU RANC DE VIBRAC.

1756.

D'azur au rocher d'or chargé de deux palmes de ... accostées de deux roses d'argent, le rocher surmonté d'un croissant du même.

Armes employées par Simon Pierre Pascal, gradué en droit, lieutenant de juge en la ville de Sauve au diocèse d'Alais, comme sceau de la juridiction.

B. 49.702.



Extrait des « Empreintes de cachets  
Conservées aux Archives de l'Hérault »  
M de DAINVILLE . 1944

La généalogie des DURANC de VIBRAC a été établie tout récemment par Stéphane ALLUT, maire de Durfort, à partir des archives notariales de la région<sup>1</sup> (cf. sources bibliographiques in fine). C'est avec son aimable autorisation que j'ai rédigé ce texte ; il permettra à cette généalogie d'être publiée. Je tiens à le remercier pour tous les documents qu'il m'a aimablement communiqués.

## Les origines de la famille Duranc de Vibrac

Louis de la Roque, dans son Armorial de la Noblesse du Languedoc<sup>2</sup>, cite Rivoire qui, dans la « Statistique du Gard », donne aux DURANC une origine espagnole. Ils auraient accompagné Christophe COLOMB dans sa 1<sup>ère</sup> expédition aux Amériques. Mais il n'y a aucun DURANC (ou del RANC) dans les rôles de ses équipages, et nous serions bien loin des origines commerçantes et terriennes des DURANC. Il faut croire qu'à certaines époques il était mieux porté d'avoir pour ancêtres des hidalgos conquérants que des boutiquiers cévenols !

Il est possible que les DURANC soient venus de Catalogne à Montpellier dans le sillage des rois de Majorque au XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>3</sup>, mais rien ne le prouve, sinon peut-être leur nom orthographié parfois del RANC. En fait, ils sont signalés à Montpellier, puis s'installent dans la région de Sauve à la suite de mariages avec des familles locales de notables : Pons DURANC épouse une fille ADZALGUIER ; son frère Jacques est l'un des trois consuls de Durfort désignés en novembre 1337<sup>4</sup>.

Au XV<sup>ème</sup> siècle la famille DURANC s'est fortement implantée à Sauve, ville commerçante alors fort importante entre plaine et Basses-Cévennes. Ses foires ne seront supplantées que plus tard par celle de Beaucaire. L'industrie textile de la laine se développe, des métiers à tisser s'installent dans les mas tout au long du Vidourle. Les DURANC, comme beaucoup de familles languedociennes, en d'autres temps et en d'autres lieux, s'enrichissent dans le commerce du textile. Ils sont marchands, puis négociants, notables (viguier et

syndics de Sauve) et grands propriétaires terriens : ils deviennent propriétaires du mas de Soujol, puis des mas de Fabrègue, de Neyral et de Montbonnoux<sup>4</sup>.

C'est au tout début du XVI<sup>ème</sup> siècle, vers 1510, que Firmin DURANC, « bourgeois » de Sauve, achète à Durfort la Seigneurie de VIBRAC, propriété des PLANCHAMP puis des La FARELLE<sup>4</sup>. Il ne s'agit alors que d'une tour carrée du XII<sup>ème</sup> ou XIII<sup>ème</sup> siècle, fort bien située sur un éperon rocheux dominant la plaine, faisant partie du réseau de tours à signaux de la contrée. Les bâtiments qui l'entourent sont assez misérables. En 1524 « on reçoit dans une chambre basse de la dite tour du mas de Vibrac »<sup>4</sup>. Ce n'est qu'en 1547 que Bernardin DURANC effectue des travaux, amorce des bâtiments actuels.

Mais dès 1520, Firmin DURANC s'intitule Seigneur et Baron de VIBRAC, et pendant trois siècles les DURANC, devenus DURANC de VIBRAC, habiteront à la fois Sauve et Vibrac, distants de 8 kilomètres.

Que faut-il penser de ce titre de baron ? Dans son Armorial<sup>2</sup>, Louis de la ROQUE, se référant toujours à RIVOIRE, écrit que « la Seigneurie de VIBRAC fut érigée en baronnie en 1520 ». Je n'ai trouvé aucun texte qui le prouve. Il paraît plus probable que Firmin DURANC, notable « parvenu », ait voulu s'imposer en prenant ce titre (mentionné dès 1252), qui a finalement été consacré par l'usage. Les actes notariés en font état, mais un notaire ne peut indisposer un client important ... Toujours est-il que pendant trois siècles les DURANC de VIBRAC auront tous les attributs



*Église Saint-Martin de Sossenac*

de la noblesse. Ils en ont l'assise territoriale et économique ; ils en ont également la reconnaissance de fait par les alliances systématiques de la branche aînée (et de la plupart des cadets) avec des familles de bonne et même de grande noblesse. Au XVII<sup>ème</sup> siècle Marc-Antoine DURANC de VIBRAC est chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, son fils Antoine est chevalier de Malte. C'est un cas type d'acquisition de noblesse par usucapion (ou noblesse d'agrégation). Lorsque, à partir de 1666, et pour des raisons essentiellement fiscales, Louis XIV fait entreprendre des vérifications pour remettre de l'ordre dans la noblesse française (la grande « Réformation »), c'est par jugement souverain du 05.12.1668 que le baron Marc-Antoine et ses frères sont « *maintenus dans leur noblesse et leurs titres* », ainsi que Louis DURANC de VIBRAC, de la branche cadette, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère pour le service du Roi.

## Généalogie de la branche principale

Sources : <sup>1</sup> sauf indications contraires.

Le tableau en annexe donne la suite des générations de la branche aînée des DURANC, puis des DURANC de VIBRAC ; de Jean DURANC, n° 1, le premier connu avec certitude pendant la 2<sup>o</sup> moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle, jusqu'au n° 12, le dernier baron de VIBRAC (de la branche aînée), décédé sans postérité en 1829.

Les prénoms mis entre parenthèses sont ceux des enfants naturels connus. Une première remarque s'impose : les DURANC sont très prolifiques.

Ce tableau mérite quelques développements (avec rappel des numéros d'ordre du tableau) :

**3. Sauveur DURANC**, marchand bourgeois de Sauve, épouse par contrat du 4 janvier 1439 Noble Catherine MILON, fille de Noble Jacques MILON et de Noble Françoise de DURFORT, petite-fille de Noble Jean de DURFORT, seigneur d'Uzès. Il teste le 29 février 1489.

Parmi ses 10 enfants:

- Firmin, qui suit,
- Pons est chanoine et prieur de Melgueil, puis Abbé de Franquevaux,
- Bernard est prieur de Saint Germain de Calberte,
- Jean est seigneur de Bonpas et de Brie-en-Champagne,
- Gillette épouse Antoine de VAULX.

**4.** C'est **Firmin DURANC**, marchand bourgeois de Sauve, qui, nous l'avons vu, achète la Seigneurie de Vibrac vers 1510 et « s'intitule seigneur et baron dès 1520 » <sup>4</sup>. Par contrat du 9 novembre 1483, il épouse Noble Jeanne de MONTVILLIERS de SERVAS.

Parmi ses 15 enfants:

- Sauveur qui suit en 5,
- Pons est chanoine de Nîmes,
- Antonie épouse en 1523 Antoine de BARRAL, seigneur d'ARENES,
- Bernardin est chanoine et archidiacre de la Cathédrale de Montpellier,

- Une fille naturelle épouse un savetier de Sauve,
- Catherine et Françoise épousent des seigneurs d'AIREBAUDOUZE. Il s'agit de Jean FOLQUIER et de son cousin Nicolas Guy, dits d'AIREBAUDOUZE. Ils avaient hérité en 1504 de leur cousin Marc d'AIREBAUDOUZE (qui avait acquis une fortune considérable dans le négoce du cuir et de la chaussure) et avaient acheté en 1539 de l'évêque du Puy et en 1547 du marquis de CANILLAC leurs rentes seigneuriales d'ANDUZE. Ils en étaient ainsi devenus les seuls seigneurs. En 1645 les AIREBAUDOUZE furent érigés au titre de marquis d'Anduze.

**5. Sauveur DURANC**, seigneur de VIBRAC et coseigneur de GAIHLAN, teste le 17 septembre 1545. Il épouse Delphine BASTIER. Parmi ses 9 enfants

- Bernardin, qui suit,
- Isabelle épouse Gaucelm de la FARELLE (de la famille des précédents propriétaires de Vibrac)
- Pons, chanoine de Nîmes, se marie à la Réforme et a un fils, Hercule.

**6. Bernardin DURANC**, seigneur de VIBRAC et coseigneur de GAILHAN, épouse, par contrat du 19 août 1548, Noble Isabeau de BLAUZAC, fille de Pierre, seigneur de BLAUZAC, CLARET et VALFONS. En 1578, il arrente une partie de ses domaines de VIBRAC, des MAZES, du COLOMBA, de JILAGUIERE et autres.

Parmi ses 6 enfants :

- Bernardin qui suit en 7,
- Louis est l'auteur de la branche de SAINT-SÉRIÈS,
- Isabeau épouse en 1580 en l'église réformée Noble Antoine de PIGNAN, seigneur de PIGNAN, SORGUIERES et GARDIES.
- Françoise épouse en 1592 Noble Guillaume de la ROQUE-AYNIER.

Bernardin teste le 16.10.1578, étant Réformé, puis à nouveau le 02.08.1581 et fait un codicille le 14.09.1590. Il teste à nouveau le 18.10.1605, demandant à être inhumé « en la forme des chrétiens catholiques dans le tombeau qui est au derrière de la chapelle de Vibrac où est enterrée sa feuë femme »<sup>4</sup>.

Dans un milieu cévenol qui devient majoritairement protestant (on parlera de communes R.P.R., (de Religion Prétendue Réformée), les châtelains

de VIBRAC resteront catholiques. Est-ce pour protéger leurs biens des dragonnades ? Mais les camisards n'étaient guère plus tendres. Ce devait être par conviction : j'ai recensé 9 prêtres et une religieuse en 8 générations (très prolifiques, il est vrai). Ils furent de toute façon tolérants : en 1685 le seigneur de Vibrac protège le viguier protestant de Durfort ; et au début du XVIII<sup>ème</sup> le prieur de Durfort, Jean DURANC de VIBRAC, est sauvé d'une incursion des camisards (qui brûlent son église) par des voisins protestants. L'intendant du Languedoc, LAMOIGNON de BASVILLE, le trouvera d'ailleurs « *insuffisamment zélé* » ! Quant à son frère, prieur de Saint Martin de Sossenac, il sera gratifié de « *brave homme* » par les camisards de Jean CAVALIER qui le protégeront également<sup>4</sup>.

**7. Bernardin DURANC**, seigneur de VIBRAC, coseigneur de GAILHAN, teste le jour de Noël 1609, demandant que tous ses descendants fassent profession de la religion catholique ; il institue l'inaliénabilité de la tour et du domaine de Vibrac ainsi que des domaines de Soujol et Villesèque.

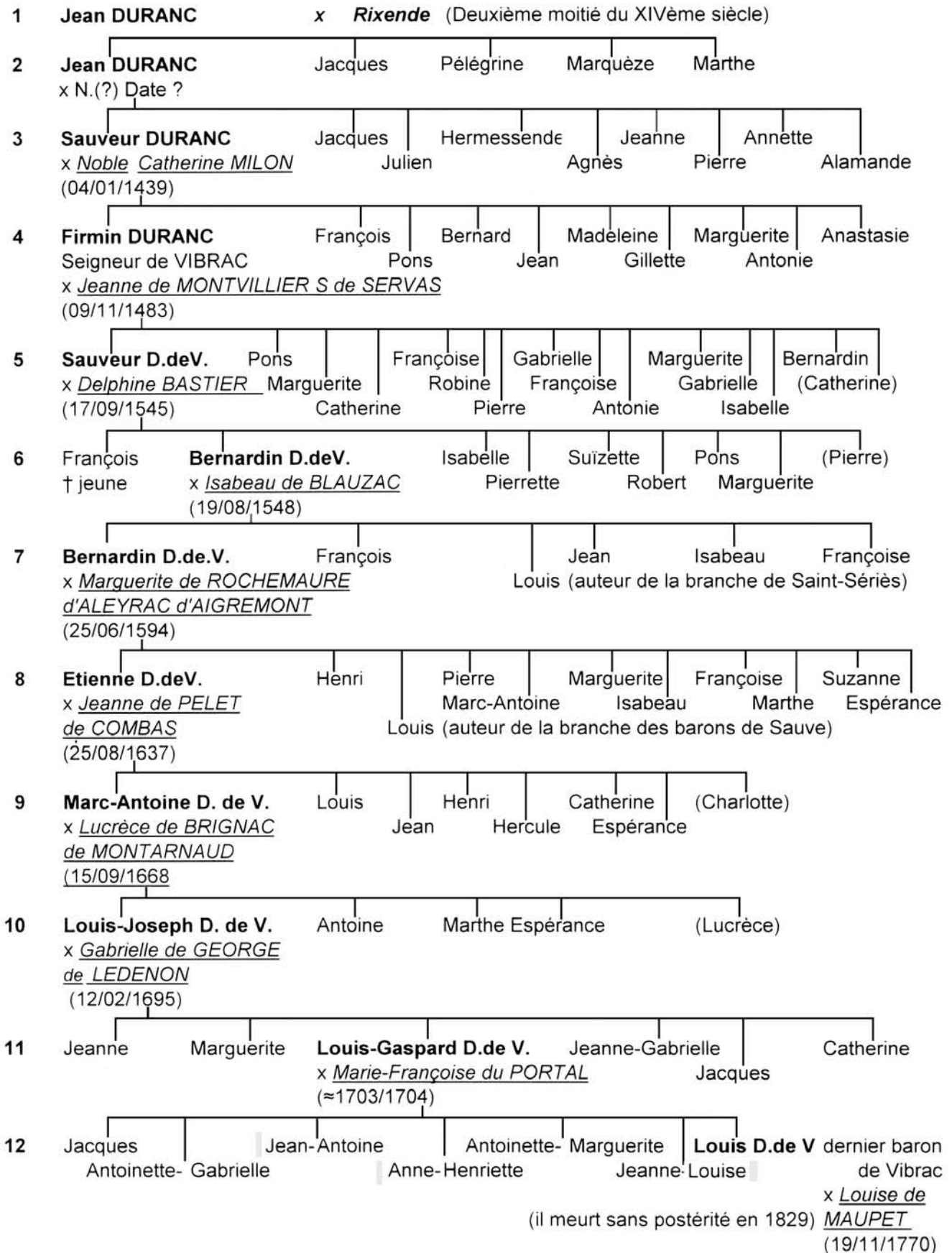
La fortune et le niveau social des VIBRAC se sont progressivement élevés. Par son mariage, le baron Bernardin accède à la grande noblesse : il épouse le 25 juin 1594 Marguerite de ROCHEMAURE d'ALEYRAC d'AIGREMONT, fille de Thomas de ROCHEMAURE et de Marguerite d'ALEYRAC, baron et baronne d'AIGREMONT, seigneurs de LEZY et autres places. La famille ROCHEMAURE, connue dès le XI<sup>ème</sup> siècle, est « *une des plus anciennes maisons de la province du Languedoc, et en très grande considération à la Cour des Comtes de TOULOUSE* », selon LA CHESNAY-DESBOIS<sup>5</sup>.

Ils ont 11 enfants dont:

- Etienne, qui suit,
- Louis, seigneur de CABRIERES, auteur de la branche des barons de SAUVE, qui épouse le 28 octobre 1630 Gillette de VALOBSCURE,
- Marc-Antoine, archiprêtre, prieur de Durfort de 1639 à 1649,
- Isabeau, qui épouse en 1626, en l'église réformée, Noble Antoine d'ALGUE de CROYE, seigneur de CROYE, coseigneur de SAINT HIPPOLYTE DU FORT,
- Françoise qui épouse également un ROCHEMAURE, seigneur de MONTREDON. Leur fils Henri sera seigneur de la DEVEZE et leur fille Anne épousera en 1763 Claude-François, vicomte de NARBONNE-PELET, baron de COMBAS et de MONTMIRAT,
- Marthe, qui épouse en 1645 Noble Claude des HOURS, seigneur de CALVIAC,

**DURANC DE VIBRAC**  
Branche aînée

d'après St. ALLUT



**8. Etienne DURANC**, seigneur de VIBRAC, de SAINT MARTIN de SOSSENAC, de SAINT NAZAIRE des GARDIES et autres places, coseigneur de GAILHAN et LOGRIAN, épouse le 25 août 1637 Jeanne de PELET de COMBAS, de la très ancienne famille des premiers vicomtes de NARBONNE, dont je reparlerai plus loin dans le paragraphe « ascendances féminines ». Jeanne de PELET de COMBAS était cousine issue de germain du maréchal de THOIRAS.

Etienne DURANC teste avec son épouse le 29 mai 1655. Il demande à ce qu'ils soient inhumés dans la chapelle du château de Vibrac.

Parmi leurs enfants:

- Marc-Antoine, qui suit en 9,
- Louis (1640-1710), prieur de Saint Martin de Sossenac de 1663 à 1710,
- Jean (1642-1719), prieur de Durfort de 1668 à 1719,
- Catherine, religieuse au couvent des Ursulines de Bourg Saint Andéol.

**9. Marc-Antoine DURANC**, seigneur et baron de VIBRAC, seigneur de SAINT MARTIN de SOSSENAC, de SAINT JEAN de CRIEULON, de SAINT NAZAIRE des GARDIES, de SENGLA, coseigneur de SAUVE, de GAILHAN et de LOGRIAN, chevalier de l'Ordre de Malte, épouse le 15 septembre 1668 Lucrèce de BRIGNAC de MONTARNAUD, fille de François de BRIGNAC, baron de MONTARNAUD, seigneur de LA TOUR, BEAUREGARD, BEAUVEZET et autres places et de Delphine de BRIGNON.

Les BRIGNAC sont protestants ; la mère de Lucrèce, née GAUTHIER de SAINT-BLANCARD, est une rescapée du siège de la Rochelle ! Claire de BRIGNAC, la dernière du nom, épousera au début du XIX<sup>ème</sup> siècle un TURENNE dont la descendance se perpétuera au travers des NICOLAY et des FABRE LUCE.

Marc-Antoine DURANC épouse en deuxième noces Elizabeth de MONTOLIEU.

Parmi leurs 4 enfants du premier lit citons:

- Louis-Joseph, qui suit en 10,
- Antoine, chevalier de Malte,
- Marthe-Espérance, qui épouse Noble Louis de GUIBAL.

**10. Louis-Joseph DURANC** (1670-1735), seigneur et baron de VIBRAC, seigneur de SAINT MARTIN de SOSSENAC, de SAINT JEAN de CRIEULON, de SAINT NAZAIRE des GARDIES, coseigneur et Gouverneur de Sauve, épouse le 12 février 1695 Gabrielle de GEORGE de LEDENON.

En décembre 1702, une cinquantaine de camisards, ayant revêtu des uniformes royaux récupérés dans

une embuscade, se présentent, une touffe de rubans blancs au chapeau, à la porte de Sauve pour offrir leurs services. Louis-Joseph DURANC leur fait ouvrir les portes et festoie avec eux. La suite est plus amère pour lui : CAVALIER arrive avec le reste de sa troupe qui pille les maisons catholiques, incendie l'église, rafle armes et munitions. Après une discussion courtoise avec CAVALIER<sup>4</sup>, DURANC obtient cependant que les camisards se retirent sans effusion de sang et sans incendier la ville.

En 1712, il devient propriétaire du prétendu château de Roquevaire, ce curieux édifice qui domine les rochers ruiniformes du Coutach, au-dessus de Sauve.

Ce bâtiment avait une histoire mouvementée : il aurait fait partie des biens des BERMOND, confisqués en 1243 par la Couronne parce qu'ils s'étaient opposés à la croisade de Simon de MONTFORT contre les Albigeois. Lorsqu'en 1292 Philippe le Bel voulut récupérer Montpellier, relevant des évêques de Maguelone, il leur donna en échange la suzeraineté sur Sauve et autres lieux. Les évêques auraient fait de Roquevaire leur résidence d'été ; ils auraient gravé sur la porte : « *In urbe omnii, in deserto mihi* » (en ville je suis à tous, ici, au désert, je suis à moi). En 1703, les camisards de CAVALIER prirent Roquevaire, incendièrent la bibliothèque et en firent un de leurs repaires privilégiés<sup>4</sup>.

Parmi les 6 enfants de Louis-Joseph DURANC :

- Jeanne (1696-1781), qui épouse en 1713 son cousin Noble Louis DURANC de VEZENOBRES, seigneur de VALFONS, VALGRAND, SAINT JEAN de ROQUE, coseigneur de SAUVE,
- Louis-Gaspard, qui suit en 11,
- Jacques (1706-1760), prieur de Ceyrac, puis de Claret, puis chapelain et recteur de la confrérie mage fondée à Sauve.

**11. Louis-Gaspard DURANC** (05.02.1700-11.05.1771), seigneur et baron de VIBRAC, seigneur de SAINT MARTIN de SOSSENAC, de SAINT JEAN de CRIEULON, de SAINT NAZAIRE des GARDIES, de SAINT FELIX de PALLIERES, de SENGLA, de COUSSARGUES, de MONTUZORGUES, de SOUJOL et autres places, épouse vers 1730-1734 Marie-Françoise du PORTAL, née à Strasbourg le 20.01.1711, décédée le 29.09.1775.

Parmi leurs 7 enfants, citons:

- Antoinette-Gabrielle, née à Vibrac en juillet 1738, qui épouse Messire François de GUALY, baron de SAINT-ROME de CERNON. Ils eurent 9 enfants, dont un évêque de Carcassonne et le chevalier Firmin de GUALY, garde du corps de Charles X, qui finit ses jours au château de Creissels, près de Millau.

- Antoinette-Marguerite, née à Sauve en février 1744, qui épouse le marquis de TAURIAC,
- Jeanne-Louise, née à Sauve en juin 1745, qui épouse à Sauve le 15 novembre 1768 Noble Louis de BONY, ancien capitaine de Cavalerie, hussard du Roi, seigneur de SAINT THEODORIT, de GENEYRAN, de GENERARGUES, de SAVIGNARGUES, et d'ANDUZE. (Je descends de leur fille Jeanne-Louise de BONY, née à Sauve le 20 octobre 1779, décédée à Sommières le 29 août 1853).
- Jacques-Louis, né à Sauve en avril 1752, qui suit en 12.

**12. Jacques-Louis DURANC**, seigneur et baron de VIBRAC, seigneur de SAINT MARTIN de SOSSENAC, de SAINT JEAN de CRIEULON, de SAINT NAZAIRE des GARDIES, de SAINT FELIX DE PALLIERES, de COUSSORGUES, MONTUSSORGUES, SUJOL, SENGLA et autres lieux, naît à Sauve le 9 avril 1752.

Il épouse le 19.11.1770 Louise-Pierrette de MAUPET, qui lui apporte une dot de 40 000 livres<sup>6</sup> en rentes diverses. Elle est fille d'André Simon de MAUPET, Chevalier, Trésorier de France, Intendant des Gabelles de la Généralité de Montpellier.

Tout cela bascule à la Révolution. Dans la nuit du 3 au 4 avril 1792, des révolutionnaires armés attaquent et brûlent le château de Vibrac. Jacques-Louis DURANC, qui a cédé du blé et quelques terres, a la vie sauve<sup>4</sup>. Une nouvelle bande incendie à nouveau Vibrac dont il ne restera que « *les murs de face et les voûtes formant le 1<sup>er</sup> étage* »<sup>4</sup>. Meubles, portraits, archives partent en fumée.

Le baron Jacques-Louis avait demandé, à la mort de son père, « *qu'il soit procédé, pour conservation de ses droits, à l'inventaire des meubles et effets* » se trouvant au château de Vibrac et dans la maison de Sauve.

Tour Bermonde et aile nord-est



Cet inventaire<sup>6</sup>, exécuté par Maître Pascal, notaire à Sauve, du 12 au 21 mai 1771, ne comporte pas moins de 77 pages, dont 6 pour la seule bibliothèque. Signalons plusieurs livres de raison des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, des sacs de parchemin faisant état des droits seigneuriaux, plans et titres de propriété, titres d'honneur et de nobilité de la maison de VIBRAC, dont un arrêt de la Cour des Aydes de Paris du 29.06.1645. Parmi les innombrables meubles et effets, signalons seulement que dans la salle à manger de Vibrac il y avait « *8 portraits de famille à cadre doré* » et ... 25 chaises. Tout est donc parti en fumée.

Après l'incendie du château, le baron Jacques-Louis se retire dans son domaine de Villesèque, puis à Montpellier; et en quelques décennies le démembrement de cette famille sera total. En 1794, 150 hectares du domaine de Vibrac sont vendus à Jacques CASTANIER, négociant d'Anduze. En 1824, l'ensemble du château de Vibrac et des terres restantes est vendu à Jean MATHIEU, futur maire de Durfort dont la fille unique épousera le comte d'ADHEMAR de CAZEVIELLE. La chapelle est exclue de la vente et les issues doivent être murées. Le château sera revendu en 1854 à Philippe RIVET de SABATIER, d'une riche famille d'armateurs. Les terres de Villesèque seront vendues au sieur CASTANIER et seront l'origine du château de Villesèque.

Veuf sans enfant, Jacques-Louis de Vibrac épouse successivement N... de GINBAN et le 9 mai 1813 Eléonore de PROVENCE<sup>4</sup>. « *Marié, sans enfant, généreux, honorable, homme de plaisir, s'est ruiné plusieurs fois* » dira le préfet du Gard en 1812<sup>4</sup>. Définitivement ruiné et sans postérité, il meurt le 20.12.1829 à l'hôpital de Sommières.

Ainsi se terminait la branche aînée des DURANC de VIBRAC, dont l'ascension sociale fut très rapide au XV<sup>ème</sup> siècle, et qui a occupé ensuite pendant 3 siècles une position de premier plan dans cette région des Basses-Cévennes.

### Notes

<sup>1</sup> Stéphane ALLUT. Généalogie DURANC de VIBRAC. 2000. non publiée.

<sup>2</sup> Louis de la ROQUE. Armorial de la Noblesse du Languedoc. Second Empire. 2 volumes.

<sup>3</sup> Jean BAUMEL. Histoire d'une Seigneurie du Midi de la France. Naissance de Montpellier. 1969.

<sup>4</sup> Jean FLEURY, Stéphane ALLUT, Michel BURGNET. Clef pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort. 2002.

# LES TROUPES DE LA MARINE DANS LA GUERRE DES CAMISARDS (1703-1704) - 2<sup>ème</sup> PARTIE

par Henri Depasse

## **Erratum au LCC 149 :**

*Les troupes de la Marine dans la guerre des camisards 1<sup>ère</sup> partie*

*P. 15- Note 9 :*

*lire (1645-1716) au lieu de (1653-1734)*

*lire 1-2-1703 au lieu d'avril 1704.*

## **Janvier 1704**

La sœur ursuline nîmoise de Merez signale l'arrivée à Nîmes de deux bataillons de la Marine le 3 janvier 1704. Le 13, les deux autres bataillons des Vaisseaux et les deux bataillons des Galères sont arrivés. Chacun de ces bataillons compte six compagnies de soixante-cinq soldats chacune.

On n'a qu'une connaissance très fragmentaire de l'implantation géographique initiale de ces bataillons de la Marine. Le 3<sup>e</sup> bataillon, commandé par le chevalier de Vezin est à Uzès à la fin de janvier ; le 5 février, un détachement de la Marine, commandé par M. Simonet de la Grossinière, « colonel en second » et par le chevalier de Villages, major, est à Vauvert et y reste jusqu'au 21 mars ; le 20 février, cinquante soldats des Galères sont à Lézan.

Le 21, le bataillon des Galères (200 hommes), commandé par M. de Bombelles, est à Anduze, où il a remplacé un bataillon du Régiment de M. de Menou, parti à Ganges. Sous les ordres de M de Lalande (1), commandant du diocèse d'Alès, un détachement de ce bataillon fouille et pille Cardet, y fusillant deux camisards et quelques civils.

Le 23, le Ministre de la Marine demande à M. de Montrevel d'enquêter sur l'affaire suivante : à Uzès, M. de Bombelles a refusé d'obéir à M. de la Jonquière, inspecteur des troupes de la Marine et donc son supérieur, et a donné l'ordre à ses officiers de faire de même. Si M. de Bombelles a tort, il sera mis aux arrêts à la citadelle de Nîmes durant huit jours. (Le coupable devra, sur décision du Roi du 12 mars, subir un jour d'arrêt...).

La nuit du 28 au 29, le 3<sup>e</sup> bataillon (400 hommes), venu d'Uzès, fouille Saint-Chaptes, Sainte-Eulalie et le château de Castelnau, arrêtant quelques camisards et prophétesses, dont la célèbre Marie Mathieu, dite la Grande Marie (2).

Le 29, M. de Julien, ayant appris que des camisards auraient l'intention de passer en Vivarais, quitte Uzès avec un fort détachement pour inspecter la région

proche de l'Ardèche. Le 3<sup>e</sup> bataillon fait partie de ce détachement et loge à Saint-Jean-de-Maruéjols, sans que l'on sache s'il a accompagné M. de Julien jusqu'à Vallon, via Barjac et Vagnas.

## **Février 1704**

Le 1<sup>er</sup> Février, c'est le 1<sup>er</sup> bataillon, commandé par M. de la Jonquière, qui est à Uzès. Cet officier, ayant appris par le chef de partisans Joseph Richard, qu'une forte troupe de camisards se trouve dans le bois d'Aigueblanche (Euzet), fait preuve de prudence et refuse de l'attaquer, se bornant à envoyer ce Richard pour en évaluer l'importance.

S'étant aperçu que les bataillons de la Marine ne reçoivent rien de la Province pour leur logement et leur « ustensile », le Ministre de la Marine fait savoir le 8, que le Roi, désirant que ces bataillons soient traités comme les troupes terrestres, prendra ces frais à sa charge. Ce Ministre rappelle que lorsque les bataillons des Vaisseaux et des Galères sont ensemble, ce sont les Vaisseaux qui ont le premier rang.

Le 13, le 3<sup>e</sup> bataillon des Vaisseaux figure parmi les troupes restant à Uzès, tandis que d'autres parcourent le diocèse d'Uzès pour obliger ses habitants à payer leurs impôts.

Le 14, le 1<sup>er</sup> bataillon des Vaisseaux semble être à Nîmes, car ses soldats escortent de Montpezat à Sommières le curé Terrien, avec lequel M. de Montrevel désire conférer. Terrien dirige un réseau d'espionnage très efficace.

Le 20, à Lézan, cent soldats de la Marine sont attaqués par un fort parti camisard et se réfugient dans un retranchement.

Le 21, averti par le subdélégué du Vivarais qu'un soulèvement est survenu dans cette région, M. de Julien quitte Saint-Ambroix pour le Vivarais avec une escorte. Le reste des troupes disponibles se trouvant à Uzès, dont le 3<sup>e</sup> bataillon de Vaisseaux, a ordre de suivre en ne laissant à Uzès qu'une centaine de soldats de ce bataillon.

Le 21, Grégoire Vidal, prieur de Mialet réfugié à Anduze, est tué par des camisards non loin des murs de cette ville, alors qu'il regarde quatre soldats des Galères jouer aux boules. Un détachement de ce bataillon commence la poursuite de ces rebelles : au quartier de Malhiver à Anduze, il fait demi-tour, craignant de tomber dans une embuscade.



Le 23, le 3<sup>e</sup> bataillon des Vaisseaux est à Vallon, où il passe la nuit, se rendant le lendemain à Villeneuve-de-Berg.

Le 24, M. de Julien, ayant battu les camisards à Franchassin, décide de renvoyer ce bataillon. De retour à Uzès le 25, il a passé la nuit à Saint-Jean-de-Maruéjols. M. de Montrevel, qui n'a pas été averti de ce renvoi, est très mécontent.

### Mars 1704

Le 5 mars, M. de Montrevel apprend une très mauvaise nouvelle : les trois bataillons de la Marine, commandés par MM. de Champagnette, Brulon et de Gombaud ont ordre de rejoindre leurs bases à Toulon et à Marseille.

Le 13, un détachement, commandé par M. de la Jonquière, formé de cinq cents soldats des Vaisseaux, appartenant à son 1<sup>er</sup> bataillon et au 3<sup>e</sup> bataillon de M. de Vezin, accompagné de soixante dragons du Régiment de M. de Saint-Sernin, reçoit l'ordre de se rendre de Nîmes au Mas de Vaqueirolles. Les camisards de Cavalier sont signalés à proximité de ce Mas, situé dans la garrigue au nord-ouest de Nîmes.

N'ayant pas trouvé ces camisards à Vaqueirolles, ce détachement se met à leur poursuite vers le nord, franchissant le Gardon au Pont-Saint-Nicolas. A Saint-Chaptes, M. de la Jonquière fait informer M. de Montrevel, qui est alors à Uzès, qu'il sait où se trouve la troupe de Cavalier. Cependant, il commet l'erreur de renvoyer à Uzès les deux cents hommes de renfort, parmi lesquels cent soldats des Vaisseaux, que M. de Montrevel vient de lui envoyer. Passant la nuit à Moussac, les soldats se livrent au pillage de ce village et commettent nombre d'excès, sans que leurs officiers interviennent.

Le 14, ce détachement, vraiment pas très frais, reprend la poursuite. A Brignon et Cruviers, nouveaux pillages, exécution de quatre habitants et nouvelles beuveries.

Aux Devois de Martignargues, ce détachement tombe dans une embuscade astucieusement organisée par Cavalier, se débande et se disperse. Les officiers, qui ne peuvent rallier leurs troupes, se défendent courageusement et succombent sous le nombre des assaillants. M. de la Jonquière, légèrement blessé à la joue et démonté, traverse le Gardon et se réfugie au château de Boucoiran. Des groupes se réfugient dans les bois des environs, au château de Saint-Césaire-de-Gauzignan et même à Montaren... Des troupes venues d'Alès et d'Uzès, parmi lesquelles deux cents soldats des Vaisseaux, arrivent trop tard et ne peuvent constater que les dégâts : dix-neuf officiers tués, un blessé, environ deux cents soldats tués. Les blessés ont

été achevés et les morts dépouillés de leurs uniformes, de leur argent et de leurs armes. M. de la Jonquière et les débris de son détachement sont envoyés à Uzès en passant « *par le pays catholique* »...

Dans une lettre datée du 14 à Saint-Chaptes, M. de Montrevel écrit à M. de Bâville : « *...je viens d'apprendre qu'à la première décharge de Cavalier, ce détachement, épouvanté, a été taillé en pièces, et trois cents hommes et leurs officiers tués et désarmés sans avoir tiré. On les a égorgés, tous tués à coups de fourche par derrière. Jonquière a dû passer le Gardon à la nage et se rendre à Boucoiran...* » (3)

En envoyant, le 15, au Ministre copie du rapport de M. de Montrevel sur cette affaire, M. de Bâville ajoute, à propos de ce maréchal : « *Je vous avoue que j'ai peine à comprendre pourquoi, sachant que les rebelles étaient dans une belle plaine, il n'y a pas marché lui-même ou du moins y envoyer quatre compagnies de dragons qu'il avait avec lui, et encore pourquoi, il ne fit pas attaquer ces gens-là avant-hier à Saint-Chaptes.* » (4)

Le 16, M. de Bâville signale au Ministre de la Guerre que le Languedoc perd ses six bataillons de la Marine et que trois d'entre eux sont déjà partis.

Dans son rapport daté du 19 adressé au Ministre de la Guerre concernant la défaite de Martignargues, M. de Bâville estime que la véritable cause de ce désastre est la faute commise par M. de la Jonquière, en renvoyant les renforts qui lui avaient été envoyés par M. de Montrevel. Selon lui, les camisards ayant peu de poudre et de plomb, les soldats ont été tués « avec des dragées » et avec des haches.

Le 21, M. de Montrevel écrit au Ministre : « *... ce misérable détachement fit si peu de résistance que l'affaire ne dura que le temps qu'il fallait aux rebelles pour les assommer à coups de haches et de gros bâtons.* » Selon lui, M. de la Jonquière qui a été abandonné aux premiers coups de fusils, a fait tout ce qu'il pouvait pour rallier ses gens. « *C'est un homme très touché* » (5).

Le 22, M. de Bâville déclare au Ministre que M. de Montrevel est en train d'organiser le départ des trois derniers bataillons de la Marine et de faire relever leurs postes. M. de la Jonquière, très éprouvé, envoyé au repos en Provence, arrivera à Toulon le 26 mars.

A propos de la défaite de Martignargues, l'ursuline de Nîmes écrit le 24 : « *Les officiers marins qui étaient tous de mérite et de naissance distingués voulurent tenir ferme, quelques-uns tuèrent leurs propres soldats, ne pouvant les arrêter ; ... Nos officiers... furent tous taillés à coups de sabre... Comme c'étaient tous des gens opulents, ... ils avaient des hardes magnifiques, des bagues, des nœuds, des boucles, des diamants de prix,*

*des ceinturons et tout leur argent dans leurs bourses : la plupart avaient 150 louis...Il y avait plusieurs chevaliers de Malte et de Saint-Louis,... » (6)*

A Nîmes, le 25, deux cents soldats des Vaisseaux escortent deux cents Suisses chargés de démolir les murailles bordant le chemin de Montpellier.

Le 26, le Ministre, dans une lettre à M. de Bâville, pense que si on avait mis en œuvre toutes les forces dont on pouvait se servir, la troupe de Cavalier, « qui est la plus redoutable », aurait été entièrement détruite à Martignargues.

### **Avril 1704**

Peu avant le 11 avril, le bataillon de la Marine se trouvant à Sommières, refuse de se rendre à Nîmes, sans être escorté par cent cinquante dragons.

Déçue par la conduite de la Marine à Martignargues, l'ursuline nîmoise écrit le 8 : « ...M. le maréchal blamoit M. de la Jonquière, qui s'est disculpé du mieux qu'il a pu. En effet, Messieurs de la marine ne sont point propres à poursuivre ces gens-là : on les nomme maintenant des poules de mer. Ils se répareront sur leurs vaisseaux ;... » (7)

Le 19, le bataillon des Galères de M. de Bombelles, qui est encore stationné à Anduze, participe au combat d'Euzet, qui voit la défaite des camisards de Cavalier. M. de Massillière, officier des grenadiers des Galères se distingue dans cet engagement, au cours duquel ce bataillon combat avec une vigueur extraordinaire.

Le 20, la fouille des bois d'Euzet permet de retrouver, entre autres, quelques épées à poignées d'argent, des justaucorps et des vestes d'officiers de la Marine tués à Martignargues.

### **Mai 1704**

Lorsque Jean Cavalier fait son entrée à Nîmes le 16 mai pour rencontrer MM. de Bâville et de Villars (8) au Jardin des Récollets, il porte, selon des auteurs catholiques contemporains, l'habit du chevalier de Raousset (9), la bague avec émeraude de M. Deydier et la montre en or de M. d'Acqueville (10), tous tués à Martignargues. Il monte le cheval du baron d'Aigaliers, qui monte celui de M. de la Jonquière. Son jeune frère Pierre porte une belle épée à poignée d'argent ayant la même origine (11).

En mai, un détachement de la Marine se trouve à Vauvert, commandé par M. de Lapierre. Le 15, le 3<sup>e</sup> bataillon des Vaisseaux est en garnison à Nîmes et le 4<sup>e</sup> à Uzès.

### **Juin 1704**

Début juin, il y a encore un détachement de la Marine à Vauvert : quatre de ses soldats découvrent

une assemblée et ont une escarmouche avec cinq cavaliers camisards.

Du 4 au 6, sous la direction du maréchal de Villars, a lieu une vaste opération de ratissage au sud-est d'Alès effectuée par deux détachements partant d'Alès et trois détachements partant d'Uzès. Cent cinquante soldats de la Marine figurent parmi l'un des détachements partant d'Uzès. Parmi les officiers de la Marine, se trouve le capitaine chevalier de Cyguiran.

Le 6, durant une brève trêve au cours de laquelle des négociations de reddition ont lieu, sans résultat, avec le chef Roland, M. de Villars donne à ce dernier deux officiers en otages, l'un d'eux étant M. de Bombelles.

Le 8, M. de Bombelles reçoit à Anduze un mémoire du chef Roland destiné à M. de Villars, mémoire dans lequel ce camisard énumère les conditions qu'il exige pour son éventuelle reddition.

Au lieu de transmettre de suite ce mémoire au maréchal de Villars, M. de Bombelles envoie le 9 à Roland, « son cher frère », une longue lettre exceptionnellement agréable et conciliante, dans laquelle il lui fait des promesses imprudentes. Roland répond le 10, en traitant cet officier de « cher ami »... (12).

Le 11, M. de Bombelles fait rapport de ses actes au maréchal de Villars, joignant à sa lettre le mémoire de Roland et la réponse qu'il a faite à ce dernier.

Le lendemain, M. de Villars envoie à cet officier une lettre de réprimande des plus sévères, pour être entré, au risque d'être cassé, dans une négociation dont personne ne l'a chargé (13).

Cette malheureuse affaire est rapidement connue à Nîmes en dehors de cercles militaires et même à la Cour. Ainsi, dans une lettre datée de Nîmes le 15, l'ursuline nîmoise, écrit : « ...M. de Bombel sans aucune communication avec nos puissances acquiesça à tout et signa de sa main le traité ; après quoi il en donna avis à nos puissances qui fulminent contre lui et ne veulent point que cela se passe ainsi... »

La nuit du 11 au 12, M. de Julien tend, sans résultat, des embuscades en Cévennes : le bataillon des Galères d'Anduze est chargé d'une embuscade entre Vabres et Saint-Félix-de-Pallières, probablement au Col de Bane.

Le 13, M. de Bâville fait rapport au Ministre de la Guerre : un bataillon de la Marine part ce jour pour Toulon ; le dernier de ces bataillons partira le 14. Ordre est donné au bataillon des Galères de se mettre en marche.

Le 14, M. de Villars confirme ces départs, mais ajoute qu'il retient encore trois ou quatre jours le bataillon des Galères.

Le 15, M. de Villars se voit obligé d'avouer au Ministre qu'un officier des galères a fait « une folie ». Le 16, dans une lettre au même, il écrit : « *Je ne vous ai pas mandé la conduite ridicule d'un homme de la Marine sur l'empressement de négocier avec les camisards, parce que je l'en ai corrigé.* »...

Le 23, M. de Villars donne au Ministre le nom du coupable.

### Juillet 1704

Le 13, M. de Bâville, dans une longue lettre au Ministre, écrit : « *M. le Maréchal de Villars m'a dit qu'il vous demanderait que M. de Bombelles soit châtié et envoyé dans les Cévennes en prison pour quelques temps...Il est maintenant retourné à Marseille. J'aurais souhaité qu'on luy eu pu épargner cette mortification, mais je la crois nécessaire dans la conjoncture présente...* » (14)

Quant à M. de Villars, il fait le 14 son mea culpa au Ministre et lui présente sa défense, en écrivant : « *j'avoue que je devois le faire arrêter et que c'est une faute que j'ai faite, car il fallait le punir dans le lieu même où il a fait la faute, pour en détruire toutes les impressions, mais on veut éviter de faire du mal, à moins que le mal soit nécessaire. Pour vous faire voir le peu de part que j'ai eu à sa folie, je vous envoie la réponse que je luy ai faite et en même temps l'ordonnance publiée quelques jours auparavant et si contraire à la sottise lettre de M. de Bombelles, qui est un fol et reconnu pour tel, (il) n'a eu besoin d'estre aidé de personne pour tout ce qu'il a fait.* » (15)

Le 21 juillet, le Ministre estime que M. de Bombelles a bien mérité une punition « *à moins que l'on ne juge à propos de l'envoyer aux petites maisons (l'asile d'aliénés).* » (16)

### Septembre 1704

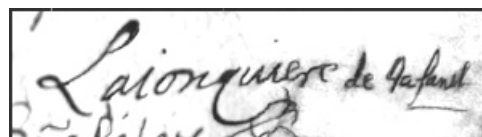
Le 4 septembre, sur ordre du Roi, M. de Villars, de passage à Anduze, demande à M. de Planque, commandant en cette ville, de mettre aux arrêts M. de Bombelles, venu de Marseille pour la circonstance. Ce dernier, qui souffre d'une crise de goutte, est placé dans une chambre particulière, avec sentinelle devant sa porte.

Rentré en grâce, M. de Bombelles servira en Chablais en 1706 et organisera la défense de Marseille en 1707 (17).

**Notes et quelques références particulières :** (1) Deffand, Jean-Baptiste du, marquis de Lalande : (1651-1728), en service en Languedoc de décembre 1703 à 1713 ; maréchal de camp, puis lieutenant général (03-1704) - (2) Mathieu, Marie : (° v. 1674, Lussan - + 06-03-1704, pendue à Nîmes), « prophétesse », soupçonnée d'être la femme de Jean Cavalier. Cf. Rolland, P. : « *Dictionnaire des camisards* » (1995) - (3) Archives de l'Arsenal : Ms 3854, f° 104-105 - (4) A.G. (Archives de la Guerre, Vincennes) : Vol. 1799, f° 82 - (5) A.G. : Vol. 1796, f° 55 - (6) Mme de Merez : Lettre du 24-3-1704 - (7) Mme de Merez : Lettre du 8-4-1704 - (8) Villars, Claude-Louis-Hector, duc de : (1653-1734), maréchal de France (1702) ; remplace M. de Montrevel en avril 1704 - (9) L'Ouvreleul : « *Le fanatisme renouvelé* » (Rééd. 2001), p. 277 - (10) La Baume, C.-J. de : « *Relation historique de la révolte des fanatiques* » (Rééd. 1874), p. 301 - (11) Mme de Merez : Lettre du 18-5-1704 - (12) A.G. : Vol. 1797, f° 16-17 - (13) Ibidem : f° 15 - (14) A.G. : Vol. 1799, f° 239 - (15) A.G. : Vol. 1797, f° 13 - (16) A.G. Vol. 1799, f° 146 - (17) Bosc, H. : « *La Guerre des Cévennes* », T.5, pp. 529 et 682.

**Références générales :** Archives de la Guerre (Vincennes) - Archives Départementales du Gard et de l'Hérault- Court, A. : « *Histoire des troubles des Cévennes* » (Rééd.1819) - La Baume, C.-J. de : « *Relation historique de la révolte des fanatiques* » (Rééd. 1874) - Lettres de Mme de Merez (Ed. 1874) - Roschach : « *Etudes historiques sur le Languedoc* » (Rééd.1872-1892 de Vic et Vaissette : « *Histoire générale du Languedoc* ») - Cavalier, J. : « *Mémoire sur la Guerre des Cévennes* » (Rééd.1918) - Pin, M. : « *Jean Cavalier* » (1936) - Bosc, H. : « *Pierre Laporte dit Roland* » (1954) et « *La Guerre des Cévennes* » (1985- 1993) - L'Ouvreleul : « *Histoire du fanatisme renouvelé* » (Rééd.2001) - Biographie de La Jonquière/ Maguy Calvairac sur le site : <http://www.camisards.net/BioLaJonquiere.htm>.

**Avez-vous pensé à vous inscrire pour l'Assemblée Générale de LCC le 23 août à Corconne ?**



## *A propos des troupes de marine dans la Guerre des Camisards*

Par Jean Castan

Notre ami Henry DEPASSE vient de commencer une étude sur les troupes de marine de Louis XIV dans la Guerre des Camisards (L.C.C. n° 149).

Je le connais depuis longtemps. Il avait bien voulu enquêter auprès des autorités belges, afin de connaître le parcours du transfuge Paulus, lequel avait guidé les chasseurs parachutistes allemands qui attaquèrent le Maquis d'Aire-de-Côte, dans l'Aigoual, le 1<sup>er</sup> juillet 1943, à la tombée de la nuit. Et je lui suis redevable d'une information officielle et circonstanciée.

Henry Depasse partage sa vie entre Bruxelles et Mialet, et la Cévenne camisarde est sa terre de prédilection.

Dans la première partie publiée de son étude, certains découvriront le mode d'emploi spécifique des bataillons des Vaisseaux, de Toulon, ou des Galères, de Marseille, embarqués à la belle saison ou hivernant à terre. Mais H. Depasse évoque aussi les débuts de la Révolte des protestants gardois et souligne la grande faiblesse des forces dont dispose le comte de BROGLIE, commandant en Languedoc, soit : « huit compagnies de fusiliers de la Province, dont quatre stationnées en Vivarais et des compagnies de bourgeoisie... fournies par les communautés ». « Confronté à l'extension inattendue de la révolte armée, M<sup>r</sup> de Broglie » - dont la seule force efficace et mobile est la compagnie de dragons du capitaine Poul - « réclame des renforts ». Concernant de nouvelles compagnies de fusiliers levées par les Etats (de huit, portées à dix-huit, et ensuite à trente-deux), il précise l'effectif de chacune : « trente à quarante cinq hommes », ce qui est très inférieur à celui d'une compagnie aujourd'hui. Louis XIV « promet l'envoi en Languedoc de six régiments en formation », le premier arrivant « à Alès à

la mi-octobre 1702 et le dernier à Uzès à la fin de décembre 1702 ». Et encore, précise H. Depasse, « leurs effectifs sont faibles... ceux d'un gros bataillon... chacun d'eux ne pouvant fournir qu'une centaine de soldats opérationnels. » etc.

Le 24 juillet 1702, un groupe de révoltés marche sur le Pont de Montvert. Une vingtaine d'entre eux aurait disposé de fusils ou de pistolets. Ils vont tout droit à la maison de l'abbé du Chayla, Inspecteur des missions, et l'on connaît la suite.

Pendant ce temps la compagnie locale de bourgeoisie et d'autres se barricadent dans leur maison, laissant l'abbé aux prises avec les hommes d'Abraham MAZEL et d'Esprit SEGUIER. Ce fait est symptomatique : les soldats de bourgeoisie tenaient à la vie ; alors que les futurs camisards engageaient fermement la leur.

« M. de Basville aurait, dès le 30 juillet, cru la rébellion terminée » ? C'est le contraire qui se produisit. Que l'Intendant et son entourage aient considéré les religionnaires avec mépris est vraisemblable, ce qui a pu fausser leur jugement. Grand commis et serviteur zélé de Louis XIV, de Basville ne pouvait ignorer ni le risque d'une réaction provoquée par une répression croissante, ni la médiocre valeur combative des compagnies de bourgeoisie.

Cela débouche sur une question qui n'a jamais été évoquée. Quelle était l'intention réelle de l'Intendant ? Avait-il cru à un dernier sursaut facile à étouffer immédiatement ?

A défaut d'autre chose, il serait intéressant de dresser un tableau complet, quantitatif et qualitatif, des forces dont disposait M. de Basville à la veille du 24 juillet 1702.

### *Appels à nos lecteurs*

Notre adhérente Huguette CASTALDI recherche toutes informations concernant les origines du Mas des Coudounels à Arbousse Haut, commune de Saint-Julien Les Rosiers (autrefois Saint-Julien de Valgauge.)

Notre adhérent Raymond MARTIN s'intéresse au Castellans, château partiellement détruit surplombant le hameau du Mazel (Notre-Dame de la Rouvière). Qui peut lui apporter des informations sur ce château, son origine, son histoire, ses propriétaires successifs, (Roquefeuil en particulier) ?

## Une nouvelle acquisition au Parc National des Cévennes

Par Marie-Lucy Dumas

Une nouvelle acquisition peut être consultée au Centre de Documentation de Génolhac : il s'agit des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, tome LXXIX, année 2005, publié en 2007.

Quelques articles au sommaire : Charles Puech, « *Le crime du mas de Lauze* », Anny Herrmann, « *Petite Camargue, refuge de camisards au début du XVIIe*

*siècle* », Louis Durteste, « *Francis Garnier, le pionnier de l'Indochine et sa famille nîmoise* », Jean Ménard, « *Le dossier Duteil de Laudun* », François Pugnère, « *Les voies de la conversion de l'église catholique* » et « *La révocation de l'Edit de Nantes en Bas-Languedoc oriental* ».

### *A propos de mules, mulets et muletiers*

Par Marie-Lucy Dumas

Loys Bastide et sa Chaline, Pierre A. Clément, éditions Cheminements, 2007

Loys Bastide est un muletier du Petit Paris près de Montselgues (Ardèche) ; il conduisit sa *couble* de mulets de 1544 à 1598 sur *los camins ferrats* au départ du Vivarais et vers la Bourgogne, la Provence et le Roussillon. La Chaline est une mule très futée qui riait et qui le tira souvent d'un mauvais pas. Aussi têtue qu'une autre, célèbre en Avignon ! Cela pourrait être une histoire tout à fait véritable, sauf que les écrits des muletiers ou leurs livres de comptes sont fort rares, hélas ! L'auteur a su, au travers d'un récit romancé, retracer la vie d'un muletier et ses succès et pertes - c'est un entrepreneur de transport - restituer le vocabulaire précis du métier, les objets, les outils, la façon d'envelopper les marchandises, les droits de péage et surtout les zones commerciales d'un XVI<sup>e</sup> siècle troublé. Cet ouvrage agréable, au fil des bonnes fortunes de Loys, (quel coquin celui-là !) est le fruit d'une longue pratique de l'histoire des chemins, une autre façon de faire de l'histoire tout en la rendant très plaisante. Le seul regret, à mon avis, est de ne pas avoir exploité plus l'époque, celle des guerres de religion, mais sans doute cela aurait-il alourdi la joyeuse atmosphère des sonnailles qui annonçaient les *coubles* dans leur traversée des villages. Un lexique précis accompagne l'ouvrage.

Outre en peau pour le vin. (Musée des Vans)



Très peu d'ouvrages sur les muletiers :

Un ouvrage ancien, celui d'Albin Manzon, « Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan », réédition de 2001, Editions et région, Valence, écrit des témoignages de jeunesse du début du XIX<sup>e</sup> siècle sur les plaques muletières, les couratiers, les chemins et les chansons des muletiers.

Un petit livre de Marcel Brès « Les muletiers et rafardiens cévenols » chez Lacour, 1988, qui a très largement « emprunté » au premier !

Le musée des Vans (Ardèche) conserve quelques plaques muletières, un tonneau plat et une outre en peau pour transporter le vin.

## Tarif des droits de couratage et de pesage en vigueur aux Vans en 1648

Par Pierre Clément

Dans une enquête sur les biens des communautés du diocèse d'Uzès, conservée aux Archives Départementales du Gard<sup>1</sup>, figure l'énumération des taxes payées aux Vans à l'occasion des transactions qui y étaient effectuées.

Ce tarif est très intéressant car il donne une liste des denrées et des marchandises qui se vendaient aux Vans au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

On y trouve deux références de taxation :

- la **charge** de mulet ou la **balle** qui en représente la moitié, soit respectivement 165 et 82,50 kg.
- le **quintal** pour les marchandises qui étaient pesées sur place. Le quintal emprunté à l'arabe **kantrar** signifiant cent, correspondait à 100 livres grosses d'Uzès, soit 41.43 kg.

En général, on avait recours à la « **charge** » pour calculer le droit de **couratage** ou courtage. Au fur et à mesure du perfectionnement des balances, les autorités eurent de plus en plus recours au **pesage**, surtout pour les marchandises de valeur.

### Détail du tarif du 12 octobre 1648 :

- *Premièrement* : sera payé par chaque **muletier étranger** ou autre, de chacune charge de **vin** : 3 sols.
- *Item* : sera payé par chacun **étranger ou muletier** de chacune charge d'**huile** : 5 sols –
- *Item* : sera payé par le **muletier** pour chaque **charge de fromage** : 5 sols
- *Item* : sera payé par le **muletier** pour chaque charge de **laine venant par voiture**<sup>2</sup> : 1 sol

- *Item* : paiera chaque charge mulet de **charbon** de deux quintals (soit la demi-charge) 1 sol le vendant (lors de la vente), et le reste (s'il y a plus de 2 quintaux) au prorata. (*Il s'agit probablement du charbon de terre qui était extrait artisanalement aux alentours de Brahic.*)

- *Item* : paiera le **fillet** (filé) de **laine** ou **coulat**<sup>3</sup> par quintal 2 sols 6 deniers et au pardessus ou dessous, a prorata qui sera payé par l'acheteur.

- *Item* : paiera la **rusche** par quintal 6 deniers qui seront payés par le vendeur. *La rusche ou rusque est l'écorce de chêne vert utilisé en tannerie.*

- *Item* : paieront les muletiers vendant sel, par charge de mulet ou mule 1 sol et au pardessus, à proportion. Aussi paieront les vendeurs une poignée de sel des deux mains. (*La poignée de sel n'est autre que l'ancestral « droit de coupe ».*)

*Le courtier prélevait sa commission en joignant les mains pour puiser la part qui lui revenait.)*

- *Item* : paiera la **soie** pour chaque quintal 15 sols, qui seront payés par l'acheteur.

- *Item* : paiera la **cire** pour quintal, 2 sols que le vendeur paiera.

- *Item* : paiera le **fer** par quintal, 1 sol que le vendeur paiera.

- *Item* : les **marchandises de voiture**<sup>2</sup> venant de Lyon, le Puy, Nîmes, Beaucaire, Uzès et autres villes et lieux paieront par **balle** 1 sol et au pardessus à prorata que les voituriers paieront. (*on venait de loin pour vendre les marchandises sur les marchés et les foires des Vans*)

- *Item* : paiera chaque **charge de sabots** se vendant en gros, une paire de sabots payée par le vendeur.

- *Item* : paieront toutes les laines vendues dans la ville par balle 2 sols payés par l'acheteur.

- *Item* : paiera le chanvre : - de dix livres en haut (de plus de 10 livres) 6 deniers - de dix livres en bas (de moins de 10 livres) 3 deniers

Le sieur Clochet, consul, n'a seu signer

Ont signé : Delondès, consul Fustier : greffier

### *Notes*

<sup>1</sup> AD30C 1263

<sup>2</sup> La voiture n'est pas un véhicule. Il s'agit tout simplement du transport à dos de mulet. Le voiturier est donc un muletier comme mon ancêtre de Serverette.

<sup>3</sup> Question aux adhérents : quelqu'un a-t-il déjà rencontré le mot « coulat » ? Quelle serait sa signification ?



## Les hors-série classés par thèmes

### Bibliographie LCC

Le sommaire de tous les bulletins LCC (N° 0 à 144 – de 1974 à 2005) est disponible sur notre site : <http://www.cevenols.com>

CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 100 au N° 130 (pour PC et Apple Mac) .....	30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 50 au N° 99 (pour PC et Apple Mac) .....	30,00 €
CD 3 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 49 (pour PC et Apple Mac) .....	30,00 €
CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès .....	35,00 €

### Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel COINTAT) .....	7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille HUGUES) .....	4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (René EVESQUE) .....	3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth FONTANIEU) .....	4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean PELLET) .....	3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain LAURANS) .....	3,50 €
HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER) .....	8,00 €

### Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY) .....	7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS) .....	7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD) .....	5,50 €
HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET) .....	15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY) .....	15,00 €

### Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER) .....	6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHEN et Didier POTON) .....	8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET) .....	4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD) .....	6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL) .....	3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE) .....	4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD) .....	6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN) .....	6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER) .....	6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER) .....	7,00 €

### Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE) .....	16,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER) .....	4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN) .....	6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET) .....	4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET) .....	16,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ) .....	9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS) .....	3,50 €
HS 54 État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI) .....	9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET) .....	12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE) .....	6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT) .....	35,00 €

### Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD) .....	4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN) .....	4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER) .....	4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET) .....	7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN) .....	6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER) .....	6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean PINTARD) .....	4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET) .....	4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézénobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD) .....	4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET) .....	15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de

**L.C.C. - Font Vive au Lien des Chercheurs Cévenols**  
Gerard DELEUZE - Ancienne route de Saint-Ambroix - 30960 - Les MAGES